



RAPPORT DE L'ATELIER DE CONCERTATION NATIONALE DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AGROPASTORALE EN PRÉLUDE AU FORUM DE HAUT NIVEAU SUR LE PASTORALISME « NOUAKCHOTT + 10 »

Hôtel du Lac, Cotonou • 4 et 5 Septembre 2024



Réalisé avec l'appui de :



Comité technique



Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Cérémonie d’ouverture.....	4
	Allocution de bienvenue du Directeur Honoraire du CEBEDES	5
	Allocution du Représentant des faïtières d’agro éleveurs	5
	Discours d’ouverture du Haut-Commissaire à la Sédentarisation des éleveurs	6
III.	Déroulement des travaux de l’atelier	7
	3.1 Travaux de la première journée.....	7
	3.1.1 Présentation des objectifs et du programme de la concertation de l’atelier.....	7
	3.1.2 Session Thématique N°1 : La problématique du pastoralisme dans l’Espace KADO et au Bénin.....	8
	3.1.3 Session Thématique N° 2 : La gouvernance du pastoralisme et de la cohésion sociale au Bénin.....	21
	3.1.4 Première session de travaux de groupe autour des sessions thématiques 1 et 2	30
	3.1.4.1 Restitution des résultats des travaux du Groupe N°1 et discussions en plénière	30
	3.1.4.2 Restitution des résultats des travaux du Groupe N°2 et discussions en plénière	37
	3.2 Travaux de la seconde journée	40
	3.2.1 Session Thématique N° 3 : Les systèmes d’élevage actuels et les options de politiques publiques pour leur durabilité et la cohésion sociale au Bénin.....	40
	3.2.2 Deuxième session des Travaux de Groupe autour de la session thématiques 3	52
	3.2.2.1 Restitution des résultats des travaux du Groupe N°2 et discussions en plénière	52
	3.2.2.2 Restitution des résultats des travaux du Groupe N°3 et discussions en plénière	54
IV-	Pistes prospectives d’actions et de recommandations	56
	4.1 L’amélioration des pratiques d’élevage et de production agricole	57
	4.2 L’amélioration de la transformation et de l’accès des produits au marché	57
	4.3 Une meilleure gestion des connaissances	58
	4.4 Renforcer la synergie d’action entre les acteurs	58
V-	Clôture de la concertation	59
	ANNEXES.....	61

I. Introduction

Dans le cadre du projet d'« Appui aux processus nationaux de réforme foncière dans les pays d'Afrique de l'Ouest et à Madagascar » - Volet du Bénin, et plus particulièrement du Volet 1.2 de la Composante « Appui au dialogue sur les politiques foncières et à la production de connaissance », un consortium d'organisations de la société civile (PNOPPA, ANOPER et CEBEDES) a bénéficié d'un financement spécifique de l'AFD/CTFD pour la mise en œuvre des activités afférentes à la poursuite des activités identifiées par les acteurs du foncier au Bénin, et notamment pour la mise en œuvre de la Concertation nationale des acteurs de la société civile pastorale et agropastorale en prélude au forum de haut niveau sur le pastoralisme dix ans après la déclaration de Nouakchott « Nouakchott +10 ». Cette concertation axée sur les enjeux du pastoralisme et de l'agro-pastoralisme au Bénin et dans l'espace KADO 10 ans après la déclaration de Nouakchott de 2013 a été conduite sous l'égide du Cadre de Concertation des Acteurs de la Société Civile pour la Gouvernance Foncière (CCAF). Elle s'est tenue les 4 et 5 septembre 2024 dans la salle de conférence de l'Hôtel du Lac Cotonou. Elle a été précédée de plusieurs étapes à savoir :

- (1) Des concertations conduites par les agro-pasteurs et les élus locaux au niveau des principales zones agro-pastorales (le Nord, le Centre et le Sud-Est du Bénin) sur les enjeux, les acquis, les défis et les perspectives du sous-secteur agro-pastoral dans leurs zones respectives ;
- (2) La réalisation, par des cadres des services publics d'un état des lieux des interventions publiques et de leurs effets dans le sous-secteur sur les vingt (20) dernières années, avec un accent particulier sur les (10) dernières années, de même que des défis et perspectives pour le sous-secteur ;
- (3) Une synthèse des travaux de recherche sur la problématique agro-pastorale, présentant une typologie des systèmes d'élevage pastoral et agro-pastoral actuels, les enjeux, les défis et les besoins de recherches futures.

Ce processus a mobilisé divers acteurs : des représentants d'organisations de pasteurs et d'agro-pasteurs du Bénin (ANOPER, APSS en particulier), des représentants d'associations d'agriculteurs et de planteurs (PNOPPA, FENAFAB) des zones du Bénin les plus couvertes par les activités agro-pastorales, des représentants des Collectivités locales, des organisations d'intercommunalités, ONG actives dans le domaine, le Haut-Commissariat à la Sédentarisation des Éleveurs, des cadres et responsables des services techniques du Ministère en charge de l'Élevage ainsi que des chercheurs de l'Université d'Abomey-Calavi et de l'Université de Parakou.

L'objectif principal de la concertation était de jeter un regard croisé sur les défis et enjeux auxquels l'élevage et le pastoralisme sont confrontés dix (10) ans après la déclaration de Nouakchott, en vue d'élaborer des propositions destinées à nourrir le dialogue politique à l'échelle nationale, mais aussi les discussions dans le cadre du forum « Nouakchott +10 » prévu pour Novembre prochain. Plus spécifiquement, il s'est agi de :

- (i) échanger sur le bilan de la mise en œuvre des interventions d'appui à l'élevage et au pastoralisme au cours de la décennie écoulée (acquis enregistrés, difficultés rencontrées, ajustements apportés, enseignements tirés, bonnes pratiques promues et nouveaux défis à relever) ;
- (ii) définir des modalités appropriées de prise en charge des enjeux transfrontaliers, dans une logique de consolidation de la cohésion sociale ;
- (iv) proposer des orientations de politiques publiques soucieuses de préserver le principe fondamental de la coexistence entre les différents systèmes d'élevage qui est déterminant pour l'avenir du secteur (systèmes pastoraux extensifs basé sur la mobilité du bétail, systèmes agropastoraux plus intégrés à la production agricole, systèmes intensifs et périurbains);
- (v) identifier les leviers d'actions pouvant permettre aux acteurs de la société pastorale et agropastorale d'assurer efficacement la veille et le suivi des politiques publiques nationales dédiées à l'élevage et au pastoralisme, mais aussi des engagements qui seront souscrits dans le cadre du processus « Nouakchott + 10 ».

Durant ces deux jours d'atelier, une quarantaine de participants représentant l'ensemble des parties-prenantes ont croisé leurs analyses sur l'état actuel et l'évolution du sous-secteur pastoral et agro-pastoral au Bénin au cours de la dernière décennie. Ces discussions ont permis de dégager des pistes d'actions concrètes pour assurer un avenir plus prometteur à ce sous-secteur, renforcer la cohésion inter communautaire et favoriser le développement socio-économique national.

Pour marquer le début de cette concertation une cérémonie d'ouverture officielle a été organisée réunissant des personnalités clés et donnant le ton aux échanges qui allaient suivre.

II. Cérémonie d'ouverture

En prélude à la cérémonie d'ouverture, le Prof Roch MONGBO, modérateur de l'atelier, après avoir remercié les participants, a rappelé l'importance de l'atelier en attirant l'attention de tous les acteurs sur la nécessité de contribuer activement aux travaux pour qu'à la clôture, les objectifs formalisés soient véritablement atteints. Il a ensuite présenté le programme, en mettant un focus sur les séquences majeures qui alimenteront les travaux. Après un tour de table de présentation des participants, et des organisateurs pour mieux se connaître par structures représentées, il est revenu à monsieur Sylvain Ludovic HOUNTONDI, Chargé de Projet Foncier/CEBEDES, d'introduire les officiels successivement pour leurs différentes allocutions, marquant ainsi le début de la cérémonie d'ouverture.

Trois allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture. *Il s'agit de l'allocution du Directeur Honoraire de CEBEDES, Prof. Roch MONGBO ; l'adresse du Représentant des faïtières d'agro éleveurs, Mr GUETIDO Dramane et le discours d'ouverture du Haut-Commissaire à la Sédentarisation des Eleveurs, Dr ADAMOU MAMA SAMBO.*

Allocution de bienvenue du Directeur Honoraire du CEBEDES

Dans son allocution, le Directeur Honoraire du CEBEDES après avoir souhaité la bienvenue aux participants et salué avec déférence le Haut-Commissaire à la Sédentarisation des Eleveurs pour l'insigne honneur de sa présence à la cérémonie d'ouverture de l'atelier de concertation nationale, a précisé que ce dernier revêt une importance particulière, car elle nous offre l'opportunité de faire un bilan des dix années écoulées depuis la Déclaration de Nouakchott et d'évaluer ensemble les progrès accomplis dans la promotion d'un pastoralisme durable et résilient. La présente activité, a-t-il souligné, constitue pour tous les acteurs ici présents une occasion pour renouveler leur détermination individuelle et collective pour renforcer les bases de la résilience et de la cohésion sociale au sein de nos communautés agraires et agropastorales. Il poursuit en adressant ses remerciements au Comité Technique « Foncier et Développement » de l'Agence Française de Développement pour son accompagnement dans ce processus de dialogue. Il a réitéré ses sincères remerciements au Haut-Commissaire à la Sédentarisation des Eleveurs pour avoir su créer dans son agenda combien chargé, le temps de présider en personne la présente cérémonie d'ouverture.



Sur ces mots, il a invité les participants à des échanges riches et constructifs, qui permettront de poser les bases d'un avenir meilleur pour le pastoralisme en Afrique, et singulièrement dans notre pays. Pour terminer, il a souhaité que ces deux jours de concertation soient riches en échanges constructifs et en idées novatrices, et qu'ils jettent les bases d'une participation active et d'une influence positive lors du forum de Nouakchott. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que cette initiative marque un tournant décisif pour l'avenir du pastoralisme dans notre pays et en Afrique a-t-il conclu.

Allocution du Représentant des faïtières d'agro éleveurs

Prenant la parole au nom des organisations faïtières agropastorales, Monsieur Dramane OROU GUETIDO, Coordonnateur de l'ANOPER, a remercié à son tour les participants pour leur présence à cette rencontre multi-acteurs de concertation nationale, organisée en prélude au forum de haut niveau sur le pastoralisme, dix ans après la déclaration de Nouakchott (Nouakchott + 10). En effet, souligne-t-il, lorsqu'on parle du foncier, nous devons beaucoup réfléchir aux acteurs les plus concernés que sont les agropasteurs et les pasteurs eux-mêmes. Qu'ils vous souviennent qu'au Bénin ici, chaque jour que Dieu fait, nous avons des conflits qui sont rattachés à l'accès au foncier. Et pour combattre ce problème, il est difficile comme le dit un adage « un seul doigt ne peut pas laper la sauce gluante ». C'est ce qui justifie d'ailleurs même votre présence ici pour qu'ensemble



nous puissions lancer une base de réflexion très forte pour proposer des pistes de solutions. Il a réitéré toute sa satisfaction par rapport aux initiatives gouvernementales en passant par la promulgation du code pastoral et des différents arrêtés qui ont été pris pour proposer une méthodologie de gestion de ce foncier. « Nous savons que notre économie béninoise est basée sur deux "Mamelles" c'est-à-dire l'Agriculture et l'Élevage » a-t-il poursuivi. « Ne pas penser donc à comment gérer ces deux "Mamelles" là, pose quand même un grand souci de développement. C'est pourquoi, je remercie cette initiative qui veut que l'on se concerte pour pouvoir lancer des bases très fortes pour la gestion efficace et efficiente de ce foncier. Le Bénin, un petit pays d'une superficie de 114 760 km² ne peut pas quand même satisfaire à la vie et aux besoins d'une population qui aujourd'hui est portée à près de 15 millions d'habitants, sans pouvoir mener des concertations efficaces et donner des objectifs avec effectivement une législation parfaite pour faciliter l'accès au foncier aux différents acteurs les plus concernés et surtout les plus vulnérables. Je vous exhorte donc à une meilleure réflexion pour proposer effectivement des solutions palliatives aux problèmes que nous vivons tous les jours pour que nous puissions asseoir la base d'une cohésion sociale très forte pour contribuer à la dynamique de développement local et par ricochet à la dynamique de développement national et sous-régional. Je vous remercie et fructueuses réflexions à nous tous ».

Discours d'ouverture du Haut-Commissaire à la Sédentarisation des éleveurs

Monsieur Adamou MAMA SAMBO, Haut-Commissaire à la Sédentarisation des Eleveurs a enfin prononcé le discours d'ouverture officiel de l'atelier. Il a salué les représentants d'institutions publiques en charge du secteur agro-pastoral, des membres d'organisations d'éleveurs, d'agro-forestiers et d'agriculteurs, des acteurs de projets, de collectivités territoriales et d'ONG d'appui à l'élevage, de même que des représentants d'institutions de recherche et de formation présents.

Il a souligné que la présente concertation nationale revêt une importance capitale pour notre pays, qui repose sur le pastoralisme et l'agropastoralisme pour assurer la subsistance de millions de nos concitoyens. Le pastoralisme n'est pas seulement une activité économique ; il est au cœur de notre identité culturelle, de notre sécurité alimentaire, et de notre cohésion sociale a-t-il aussi ajouté.

Il a ensuite fait remarquer qu'il y a dix ans, la Déclaration de Nouakchott avait jeté les bases d'une nouvelle approche pour le développement du pastoralisme dans notre région. Ce faisant, ladite Déclaration a marqué un tournant historique dans la reconnaissance des droits et du rôle crucial des communautés pastorales à co-exister avec les communautés agraires, pour une prospérité partagée. Aujourd'hui, il est temps de faire le bilan, d'évaluer les progrès réalisés, et surtout, de définir les perspectives pour l'avenir. Depuis, des progrès notables ont été réalisés certes, mais de nombreux défis demeurent, accentués par les crises climatiques, économiques, et sécuritaires qui affectent nos régions.



Le pastoralisme, pilier de nos sociétés, mérite une attention renouvelée et des actions concertées pour garantir sa pérennité.

Avant de terminer ses propos, il a rappelé que la concertation nationale se veut une étape essentielle pour évaluer ces avancées, identifier les lacunes et définir ensemble des stratégies pour renforcer la résilience et la cohésion sociale au sein de nos communautés pastorales, agropastorales. La résilience des communautés agro-pastorales et des communautés agraires, et la cohésion sociale au sein et entre lesdites communautés sont au cœur des préoccupations du gouvernement du Patrice Talon et lisible dans son plan d'action.

Pour conclure, il a exprimé ses remerciements au Comité Technique « Foncier et Développement » de l'Agence Française de Développement pour son accompagnement dans ce processus de dialogue. Mais également ses remerciements au professeur Roch MONGBO pour son dévouement et pour la mobilisation des acteurs. Il n'a pas aussi manqué de remercier tous les participants.

Il a ensuite invité les uns et les autres à participer activement aux échanges, à partager les expériences et à formuler des recommandations concrètes pour l'avenir du pastoralisme dans notre pays et au-delà. Ce dialogue, espère-t-il, permettra de jeter les bases d'un engagement renforcé et d'une coopération accrue entre les différentes parties prenantes, tout en offrant aux institutions de la République et aux plus hautes autorités de notre pays des options d'amélioration des politiques et stratégies en direction des communautés concernées.

C'est donc avec optimisme quant à la fécondité des échanges qu'il a déclaré officiellement ouverte la concertation nationale des acteurs de la société civile sur le pastoralisme dans notre sous-région, dix ans après la Déclaration de Nouakchott.

III. Déroulement des travaux de l'atelier

Au terme des différentes allocutions et de la prise d'une photo de famille, s'en est suivie le déroulement des travaux de l'atelier à travers la présentation des objectifs et du programme de la concertation, des communications par session thématique suivies de questions d'éclaircissement et de fonds, de commentaires et d'échanges, des travaux de groupe et la cérémonie de clôture.

3.1 Travaux de la première journée

La première journée des travaux a été marquée par la présentation des objectifs et du programme de l'atelier, quatre communications suivies de discussions en plénière et des travaux de groupe autour des sessions thématiques objet desdites communications.

3.1.1 Présentation des objectifs et du programme de la concertation de l'atelier

Prenant la parole, le professeur Roch MONGBO, Directeur honoraire de CEBEDES, a procédé à une présentation sommaire des objectifs de l'atelier à savoir : *(i) Echanger sur le bilan de la mise en œuvre des interventions d'appui à l'élevage et au pastoralisme au cours*

de la décennie écoulée (acquis enregistrés, difficultés rencontrées, ajustements apportés, enseignements tirés, bonnes pratiques promues et nouveaux défis à relever) ; (ii) Définir des modalités appropriées de prise en charge des enjeux transfrontaliers, dans une logique de consolidation de la cohésion sociale ; (iii) Proposer des orientations de politiques publiques soucieuses de préserver le principe fondamental de la coexistence entre les différents systèmes d'élevage qui est déterminant pour l'avenir du secteur (systèmes pastoraux extensifs basé sur la mobilité du bétail, systèmes agropastoraux plus intégrés à la production agricole, systèmes intensifs et périurbains) ; Identifier les leviers d'actions pouvant permettre aux acteurs de la société pastorale et agropastorale d'assurer efficacement la veille et le suivi des politiques publiques nationales dédiées à l'élevage et au pastoralisme, mais aussi des engagements qui seront souscrits dans le cadre du processus de « Nouakchott + 10 ».

S'agissant du programme, il a indiqué que l'essentiel des travaux prévus pour les deux jours que dureront l'atelier s'articuleront autour de trois (3) sessions thématiques composées chacune de deux (2) à trois (3) communications qui seront successivement présentées par un Conseiller Technique spécialiste des questions du pastoralisme à la CEDEAO, le Haut-Commissaire à la Sédentarisation des Eleveurs, deux Cadres de la Direction de l'Elevage, deux représentants d'organisations d'agro éleveurs (ANOPER, APESS). Des travaux de groupe par session thématique se feront également autour des questions clés qui découlent de ces trois grandes thématiques. Au cours de ces travaux nous devons accoucher des éléments concrets pour alimenter le dialogue politique et des propositions en direction de « Nouakchott+10 » a-t-il conclu.

3.1.2 Session thématique n°1 : La problématique du pastoralisme dans l'Espace KADO et au Bénin aujourd'hui

Cette première session thématique a démarré par une présentation du Dr. Bio GOURA Assistant Technique à la CEDEAO.

Communication n°1 portant sur la « Déclaration de Nouakchott, enjeux transfrontaliers autour du pastoralisme et stratégie régionale de développement des élevages et de sécurisation des systèmes agro-pastoraux en Afrique de l'Ouest et au Sahel ».

A l'entame de sa présentation, le communicateur, Dr Bio GOURA, Assistant Technique à la CEDEAO et spécialiste des questions du pastoralisme, après avoir remercié tous les participants, a indiqué que l'enjeu principal de la déclaration de Nouakchott est de traiter la question du pastoralisme en Afrique de l'Ouest et d'en faire un sujet régional. En effet, il m'a été demandé de communiquer sur cette déclaration, de mettre en lumière les enjeux transfrontaliers et de présenter la stratégie régionale pour le développement de l'élevage et la sécurisation des systèmes pastoraux en Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui, la Déclaration de Nouakchott, après pratiquement 11 ans de mise en œuvre, nécessite un bilan. Car, soulignait-il, cette déclaration a été adoptée le 29 octobre 2013. D'autres déclarations ont suivi celle-ci, qui fut pourtant un tournant capital pour la sécurisation du pastoralisme. Il est donc essentiel de relire cette déclaration et d'examiner dans quelle direction elle veut orienter les

actions et initiatives en cours, non seulement pour promouvoir le pastoralisme, mais aussi pour en assurer la sécurisation.

Les systèmes pastoraux connaissent des mutations profondes qui exigent notre attention. Il est important de comprendre les déplacements, d'identifier les enjeux et les déterminants de ces transformations, et de réfléchir à des solutions adéquates et consensuelles face à ces évolutions. La Déclaration de Nouakchott, prise en 2013, a été perçue comme une grande opportunité pour la sécurisation du pastoralisme en Afrique de l'Ouest. Cette déclaration venait consolider les efforts déjà entrepris par la CEDEAO et les États, notamment depuis la décision ADEC de 1998 et celle de 2003, qui définissent les actions à mener pour mettre en œuvre cette décision. La décision ADEC de 1998 (A/DEC.5/10/98) de la CEDEAO concerne la réglementation de la transhumance transfrontalière entre les États membres. Elle vise à mieux encadrer les déplacements saisonniers des éleveurs et de leur bétail pour minimiser les conflits liés au pastoralisme. La décision de 2003 vient renforcer ces régulations en ajoutant des directives pour la mise en œuvre des accords précédents, dans l'objectif d'améliorer la gestion des ressources et de promouvoir une meilleure cohésion entre les communautés transfrontalières.

L'objectif était de faire du pastoralisme un secteur clé. Les OIG, telles que la DDA, la CEDEAO, et l'UEMOA, ont été appelées à accélérer la mise en place de politiques et instruments pour faciliter les échanges de biens et de services, ainsi que la coordination des stratégies et des politiques. Elles devaient également accompagner la réalisation d'investissements à caractère régional.

Ces OIG ont bien compris les enjeux majeurs auxquels le pastoralisme est confronté, **le premier étant le sous-financement chronique**. Malgré des injections financières et des directives, moins de 10 % des fonds sont alloués au secteur de l'élevage, tandis que d'autres secteurs reçoivent plus de 20 %.

Le second est relatif au conflit entre agriculteurs et éleveurs, en raison des mutations que connaissent les systèmes pastoraux, ce qui appelle d'ailleurs à l'intervention cruciale des États et des institutions. Ces mutations concernent principalement la transformation de la mobilité, qui s'étend désormais sur de plus vastes espaces, notamment dans la ceinture moyenne de l'Afrique de l'Ouest, une zone qui s'étend du bassin du lac Tchad au Sénégal en passant par la Mauritanie. Cette zone, aujourd'hui sensible, voit passer environ 17 millions de têtes de bétail, ce qui contribue à la multiplication des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Ces changements posent un défi sérieux à la CEDEAO, qui doit réfléchir à de nouvelles solutions. Des accords avec des partenaires ont été sollicités, et à ce jour, 13 à 14 projets d'envergure, totalisant plus de 13 milliards de dollars de financement, sont en cours dans la région.

Le troisième concerne la pandémie de COVID-19 qui a également fragilisé le consensus agropastoral. En effet, l'arrivée du covid a impulsé une forte pression sur les ressources naturelles et a mis à mal la cohésion sociale. Par exemple, l'interdiction du passage des animaux durant cette période a exacerbé les tensions, compromettant la cohésion sociale. Si rien n'est fait, la gestion des systèmes agropastoraux dans la sous-région risque de connaître de graves difficultés.

Et comme vous le savez, le pastoralisme est un pilier de la cohésion sociale. Dans notre région, où les systèmes d'élevage sont résilients et bien gouvernés, ils fonctionnent en symbiose avec les autres systèmes agraires. Ils contribuent à la sécurité alimentaire, à la souveraineté alimentaire et à la nutrition, tout en étant garants de la cohésion sociale entre les communautés. De plus, ils participent à la gestion durable des ressources naturelles et des territoires. Il est essentiel de favoriser une gouvernance équitable de ces systèmes d'élevage, ce qui pourrait, à terme, améliorer leur productivité.

L'objectif principal pour la CEDEAO reste une transformation maîtrisée et durable des systèmes pastoraux et d'élevage. Ainsi, quatre axes ont été élaborés :

- *Valoriser le potentiel économique des systèmes d'élevage*
- *Améliorer la gouvernance du foncier et des ressources naturelles*
- *Promouvoir une seule santé*
- *Créer un environnement politique favorable au système d'élevage*

Le premier axe consiste à valoriser le potentiel économique des systèmes d'élevage car le pastoralisme a un impact économique considérable, mais les gens ne retiennent souvent que ses aspects négatifs, notamment en termes de dégradation environnementale et sociale. ***Le second axe de réflexion consiste à améliorer la gouvernance***, car dans de nombreux pays, cette gouvernance est gravement déficiente. ***Le troisième axe vise à promouvoir le concept de « Une seule santé »***. Depuis 1984, la CEDEAO a mis en place un centre de santé animale basé à Bamako. ***Le quatrième axe consiste à examiner un ensemble de mesures politiques à adopter, notamment des incitations pour créer un environnement favorable au développement.***

L'alimentation du bétail représente 70 % des dépenses budgétaires liées à l'élevage. Un budget de 600 millions de dollars peut paraître insuffisant pour répondre à ces besoins, mais il est essentiel de le mettre en perspective avec les responsabilités de chaque acteur.

Certains pays se singularisent dès lors qu'il s'agit de questions de souveraineté. Ce n'est pas une mauvaise chose, mais il faut garder à l'esprit que le pastoralisme est une question régionale, influant sur la cohésion sociale a-t-il conclu.



Questions d'éclaircissement et de fonds, commentaires et échanges sur la communication n°1

- **Monsieur MAMA ZAKARI** : Il ressort clairement de cette communication que l'Afrique de l'Ouest prend désormais le pastoralisme et les défis associés très au sérieux. Le présentateur a conclu en mettant en avant une stratégie holistique, la plus appropriée, qui prend en compte les intérêts tant des pays d'origine que des pays d'accueil, avec un financement estimé à 600 millions de dollars au niveau régional. Il a cependant souligné les difficultés rencontrées pour mobiliser cette somme. Pourtant, 600 millions de dollars à l'échelle régionale, compte tenu des enjeux, ne devraient pas être si difficiles à rassembler si les acteurs concernés prenaient pleinement conscience de l'importance de ces questions. La question est donc de savoir si les décideurs de la

CEDEAO sont réellement en phase avec les techniciens qui, au quotidien, mettent en lumière ces défis et les risques potentiels que cela représente en cas d'inaction.

- **Docteur TEKOU :** Comment les Etats et les organisations régionales peuvent-ils renforcer les mécanismes de coordination notamment transfrontalière pour assurer une gestion durable et pacifique des ressources pastorales quand on voit les clivages qu'il y a au niveau politique ainsi que l'accès aux terres et à l'eau qui constitue une source croissante de conflit ?
- **Professeur BAKO :** Dans sa présentation Dr BIO GOURA SOULE nous propose en termes de recommandation d'aller dans le sens de l'intégration. Dans le contexte où certains pays se singularisent, comment aller vers une approche holistique et systémique pour une bonne gestion de la transhumance dans l'espace KADO ? En réalité cette proposition est bonne mais il pourrait y avoir quelques difficultés en termes d'applicabilité car beaucoup de pays comme le Bénin veulent se singulariser. Quelle posture les autorités béninoises vont-elles adopter par rapport à cette proposition ? Par ailleurs, quand on observe les quatre axes qui sont ressortis de la déclaration de Nouakchott de 2013, on se rend compte que rien n'a changé. Est-ce qu'on pourrait donc reconduire les mêmes axes ?



Prise de parole et réponses de l'intervenant de la communication n°1

C'est vrai que 600 Millions de dollars peut paraître très faible pour gérer les questions de l'alimentation animale mais il faut savoir que la CEDEAO, l'UEMOA et la DDA ne sont là que pour impulser et accompagner les acteurs, notamment les Etats et les organisations d'éleveurs et d'agriculteurs. Cette somme est donc un investissement catalytique pour faciliter la mobilisation, fixer les règles et normes et favoriser la coopération et l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs. Ces organisations sont donc là pour créer un environnement favorable, inciter les acteurs à investir, accompagner les initiatives porteuses respectueuses d'un certain nombre de normes. Il y a d'autres domaines qui touchent le pastoralisme ; il s'agit entre autres de la stratégie régionale de promotion des chaînes de valeur de lait local élaborée par la CEDEAO. C'est plus de deux mille milliards de francs qui sont budgétisés pour valoriser les modèles technico économiques et permettre à la région de s'auto suffire avec près de dix milliards de litres de lait

« Qu'il vous souvienne que dans cette région, la coopération régionale est très décentralisée aujourd'hui. C'est vrai que les Etats ont de plus en plus de difficultés à se parler mais les organisations d'agriculteurs, d'éleveurs... avec l'appui des partenaires (organisations régionales) continuent à dialoguer énormément. Des concertations sont impulsées. De plus, les Etats, au-delà de toutes ces difficultés ont un certain nombre de règles qu'ils respectent aujourd'hui. Ils sont également conscients de l'importance d'organiser ces genres de concertations transfrontalières.

Suite aux éléments de réponses apportées par le communicateur, s'est enchaîné sans transition, la deuxième communication clôturant ainsi la session thématique n°2.

Communication n°2 : Bilan des appuis au pastoralisme au Bénin au cours des deux dernières décennies : acquis, défis et besoins actuels d'ajustements.

Cette communication a été présentée par Madame Aubierge S.P. ADOLIGBE, C/DGRPE de la Direction de l'Élevage. Le plan de présentation est axé sur cinq points majeurs : le contexte, l'historique sur le pastoralisme, les acquis, les défis et besoins actuels.

Dans son propos liminaire, la communicatrice a fait remarquer que la mobilité pastorale est une pratique liée au système d'élevage extensif qui caractérise les exploitations d'élevage de ruminants au Bénin. Les bovins sont conduits à plus de 95% sur parcours naturel. Ils sont élevés dans un système extensif caractérisé par l'exploitation du parcours naturel à travers des déplacements réguliers des animaux et des éleveurs à la recherche de ressources pastorales (eau et pâturage). Ces déplacements affectent la productivité du bétail, la biodiversité, l'équilibre des écosystèmes et occasionnent parfois la propagation des maladies animales, l'introduction de nouvelles maladies dans les zones traversées et également des conflits graves avec comme conséquences d'importants dégâts matériels et humains.

Selon les données statistiques de la Direction de l'Élevage, le décompte des animaux sur la période (2005-2014) indique pour :

- les bovins un effectif de 1 760 000 têtes en (2005) contre 2 222 000 têtes en (2014) ;
- les ovins un effectif de 724 000 têtes en (2005) contre 878 000 têtes en (2014)
- les caprins un effectif de 1 386 000 têtes en (2005) contre 878 000 têtes en (2014)
1 755 000

Et sur la période de (2015-2024), le décompte des animaux indique pour :

- les bovins un effectif de 2 280 000 têtes en (2015) contre **1 773 157** têtes en (2019) et 2 762 716 têtes en (2024) ;
- les ovins un effectif de 896 000 têtes en (2015) contre **2 295 522** en (2019) et 2 647 421 têtes en (2024) ;
- les caprins un effectif de 1 795 000 têtes en (2015) contre **2 362 001** têtes en (2019) et 3 839 654 têtes en (2024) ;

Elle a souligné que ces animaux par catégorie présentent plusieurs races. Ainsi le cheptel bovin est composé de plusieurs races représentées par des Taurins (Borgou, Lagunaire, Somba, Pabli), des Zébus (White Foulani, Goudali, M'Bororo à l'extrême Nord du pays) ainsi que des sujets de leurs croisements. Mais les races de bovins Somba et Pabli sont en voie de disparition suite à leurs multiples croisements avec les Zébu (White Foulani, Goudali ou Sokoto). Au cours des vingt dernières années, ont été introduits des géniteurs et vaches de race laitière, au Bénin. Les races introduites sont : les races Girolando, Azawak et Goudali. Par ailleurs, deux races d'ovins se rencontrent sur le territoire du Bénin : La race Djallonké dans tout le pays à l'exception de l'extrême Nord, la race Peulh dans le Nord (et actuellement dans certaines localités du sud Bénin) avec bien entendu des sujets de leurs croisements. Les caprins appartiennent à la race guinéenne et à la race Sahélienne (dans l'extrême Nord Bénin). Des sujets issus de leurs croisements sont aussi rencontrés dans les unités de production animale.

Après avoir situé le contexte, la communicatrice a abordé l'historique sur le pastoralisme sous quatre angles :

Arrimage du cadre programmatique agricole du Bénin aux orientations stratégiques de PDDAA

Le Bénin fait partie des Etats africains qui dans le cadre du NEPAD devraient s'inspirer du PDDAA (Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine). Les Etats membres de la CEDEAO, dont fait partie le Bénin, ont appliqué les orientations du PDDAA dans leur document de politique agricole régional – l'ECOWAP, auquel a été ajouté en 2010 un "Plan d'action pour le développement et la transformation de l'élevage dans l'espace CEDEAO" qui précise sur la période 2011/2020 des orientations relatives à la transhumance. Le Programme de Développement de l'Elevage (PDE) au Bénin est l'un des quatre programmes qui constituent l'ossature du cadre programmatique du PSRSA/PNIA. Il met l'accent sur le développement des filières viande, lait et œuf de tables et prend en compte entre autres des actions prioritaires suivantes :

- le développement des aménagements pastoraux ;
- la sécurisation et la gestion de l'accès au foncier ;
- la facilitation de l'accès aux marchés ;
- la professionnalisation des exploitations de type familial et la promotion des grandes exploitations et de l'entreprenariat agricole ;
- Le développement et l'opérationnalisation des ressources d'hydraulique pastorales ;

La mise en œuvre du Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande (PAFILAV) financé par la BAD qui est l'un des projets phares qui milite en faveur de la mise en œuvre du PDE.

Existence de nouveaux programmes à caractère sous-régional en faveur du pastoralisme

Deux nouveaux programmes à caractère sous-régional : Programme Régional d'Investissement en faveur de l'Elevage dans les pays côtiers (PRIDEC) initié par le Réseau Bilital Maroobé (RBM) en accord avec l'UEMOA et ses Etats – membres, avec l'assistance technique du Hub Rural et du Programme régional de dialogue et d'investissement pour le pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest (PREDIP) financé par l'Union Européenne.

Un début d'organisation du territoire communal au profit de l'élevage

Les communes, dans l'important rôle qui leur est assigné dans le cadre de la politique de décentralisation et de déconcentration sur le développement territorial ont réussi à élaborer leurs Plans de développement communaux (PDC), complétés par endroit par des Schémas Directeurs d'Aménagement Communaux (SDAC).

Dans cette dynamique, et dans le souci d'une bonne prise en compte du développement du sous-secteur de l'élevage, les Communes ont favorisé entre autres :

- l'intégration des défis de l'élevage dans la première génération des PDC ;

- l'animation des comités de gestion de transhumance et des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- la définition des couloirs de passage des animaux et des zones de pâturages.

Emergence des Organisations d'éleveurs de ruminants dans la gestion du Pastoralisme

- Il y a eu l'émergence d'un réseau d'éleveurs des ruminants (ANOPER) qui s'est structuré dans le pays de la base au sommet :
- niveau villageois : Groupements Villageois des Professionnels d'Eleveurs de Ruminants (GVPER) ;
- niveau communal (UCOPER): Union Communale des Organisations Professionnelles d'Eleveurs de Ruminants ;
- niveau départemental : Union Départementale des Organisations Professionnelles d'Eleveurs de Ruminants (UDOPER)
- niveau national : Union Nationale des Organisations Professionnelles d'Eleveurs de Ruminants (ANOPER).
- L'Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS) qui travaille dans le domaine du Développement rural en général et le secteur de l'élevage en particulier
- Un début d'organisation des commerçants de bétail et des bouchers.

Au terme de l'historique, elle a ensuite débouché sur les acquis. Ceux-ci ont été présentés suivant deux périodes : La période 2005-2015 et celle de 2016 à nos jours.

Acquis sur la période 2005-2015 :

- ***Des efforts sur la législation et la réglementation de l'élevage et du pastoralisme (élaboration du Code pastoral et ses textes d'application)***
- ***Des appuis techniques et logistiques à la production animale dans le temps et dans l'espace***

Les appuis techniques zoo sanitaires apportés au sous-secteur de l'élevage (cadres du MAEP, la DE, les ATDA, les DDAEP, les acteurs privés), en collaboration avec des PTF à travers plusieurs projets et programmes de développement de l'élevage et du pastoralisme, dans le temps et dans l'espace.

- ***L'émergence des ONG spécialisées dans la gestion de la transhumance***

GERED-ONG, APIC-ONG et APIDEV-ONG sont actives dans la gestion de la transhumance dans le Borgou et l'Alibori.

A titre d'exemple, l'ONG Potal Men a été créée à la fin d'un projet d'appui à l'élevage dans l'Atacora par les alphabétiseurs en Fulfulde du projet.

- ***La création des comités de transhumance***

Les comités de transhumance ont été créés aux niveaux national, départemental, communal et village sur toute l'étendue du territoire national.

- *Des appuis et accompagnements du Bénin par les organismes sous-régionaux (UA, CEDEAO, UEMOA, RBM, etc.)*
- *Des appuis aux Communes leurs permettent d'être la clé de voûte de la gestion du pastoralisme et du foncier pastoral ;*
- *Des moyens pour assurer une bonne fonctionnalité aux comités de transhumance*
- *Le renforcement des capacités des OP pastorales leur permet de jouer pleinement leur rôle de défense des intérêts de leurs membres et de tous les éleveurs de ruminants en général ;*
- *La valorisation économique du bétail transhumant.*

Acquis sur le période 2005-2015 :

Malgré ces efforts, de nombreuses pertes en vie humaines et matérielles sont enregistrées. Le Gouvernement béninois a donc interdit la transhumance transfrontalière en 2019 et a réorganisé celle nationale. Malgré cette interdiction, une dérogation spéciale a été accordée au Niger en février pour la période de mars à mai 2020.

Prise des textes

- la loi n°2018-20 du 23 avril 2019 portant code pastoral en République du Bénin ;
- le décret n° 2020-500 du 14 octobre 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des comités de gestion et de sécurisation des pâturages et de lutte contre les enlèvements en République du Bénin ;
- le décret n° 2021-3161 du 16 juin 2021 portant création d'un poste de Haut-Commissaire à la Sédentarisation des Eleveurs ;
- le décret n° 2024-954 du 08 mai 2024 portant modalités d'exercice de la veille pastorale ;
- l'Arrêté 2022-016 du 16 mars 2022 portant modalités de délivrance du CNT en République du Bénin
- l'arrêté 2023-001 du 06 janvier 2023 portant procédure d'évaluation des pertes de production animale et végétale liées à l'élevage mobile en République du Bénin.

Organisation des campagnes

- Sensibilisation-Formation des acteurs (Préfets, Maires, responsables de la police Républicaine, agents de MAEP au niveau opérationnel)
- Délivrance des certificats nationaux de transhumance
- Renforcement du dispositif sécuritaire au niveau des zones d'entrée
- Formations des comités locaux sur la Gestion des Programmes Sensibles aux Conflits
- Mise en place d'un réseau d'alerte et de collaboration avec CV et notables

Réalisation des aménagements et infrastructures agropastorales

- Traçage des couloirs de passage par les projets/programmes (au total 10 717 km de couloirs sont tracés dont 3 461 km balisés) ;
- Réalisation des forages à but multiple ;
- Aménagement des espaces pastoraux (aires de pâturage et de repos) ;
- Installation des parcelles fourragères ;
- Sécurisation des espaces pastoraux.

Le Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande (PAFILAV) a construit :

- Sept (07) marchés à bétail ;
- Onze (11) postes d'abattage ;
- Cinq (05) mini-laiteries ;
- Trente-huit (38) postes de collecte de lait ;
- Une boucherie et une chambre froide ;
- Un parc de vaccination.

Elaborations de guide et manuel

- Elaboration et édition du guide de balisage des couloirs de passage du bétail au Bénin en 2019
- Elaboration et édition du manuel de formation en Médiation locale en 2020

Ces documents ont été élaborés avec l'appui de la DDC.

Réalisation des études

- Evaluation des potentialités fourragères du Bénin. Elle a permis de disposer d'outils fiables d'aide à la décision en matière d'utilisation des pâturages et de la gestion durable de l'ensemble des ressources pastorales du pays.

Défis à relever

Au plan national

- Manque d'infrastructures de production (eau et couloirs de passage), de transformation et de commercialisation des animaux et produits animaux ;
- Faible accès à l'alimentation des animaux à travers la production fourragère, la délimitation des aires de pâturages, les facilités d'accès aux aliments de bétail et compléments alimentaires ;
- Insuffisance de ressources humaines tant au niveau des services publics que du secteur privé ;
- Faible vulgarisation des textes ;

- Lenteur administrative dans la délivrance du Certificat National de Transhumance ;
- Nécessité de poursuivre l'évaluation des potentialités fourragères du Bénin ;
- Faible capacité des éleveurs dans la valorisation des résidus de récolte ;
- Inexistence de comités multi-acteurs de concertation pour la cohésion sociale ;
- Menaces récurrentes de déguerpissement des campements pastoraux ;
- Faible aménagement et viabilisation des espaces dédiés à l'élevage ;
- Inexistence d'appui des Comités Locaux pour une meilleure organisation des activités de production dans les zones rurales ;
- Absence d'identification des bovins et de traçabilité des mouvements de troupeaux ;
- Nécessité de finaliser le code de l'élevage.

Au plan régional

- Inexistence d'Observatoire des Systèmes d'Elevages Mobiles en Afrique de l'Ouest et au Sahel ;
- Etat de dormance des espaces de dialogue transfrontaliers ;
- Réduction des effets néfastes des déplacements des agropasteurs, qui impactent la productivité du bétail, perturbent la biodiversité et les écosystèmes, favorisent la propagation des maladies animales et aggravent les conflits, causant des dommages matériels et humains importants.

Enfin, la communicatrice a terminé sa présentation par quelques recommandations/Besoins actuels d'ajustements :

- Faire une relecture des textes en lien avec les nouvelles orientations au plan national;
- Disposer des espaces pastoraux dans les communes à vocation pastorale ;
- Faire une harmonisation ou/et une relecture des textes régionaux en lien avec les évolutions du pastoralisme ;
- Matérialiser les couloirs de passage des troupeaux transhumants ;
- Actualiser le répertoire des éleveurs locaux dans les communes ;
- Mettre en place une procédure fiable d'évaluations financières suite aux dégâts tant sur les cultures que sur les animaux.



Questions d'éclaircissement et de fonds, commentaires et échanges sur la communication n°2

- **Docteur LESSE :** Je voudrais juste dire à madame la communicatrice, qu'elle a présenté l'effectif du cheptel, il s'agit là d'un recensement. Mais elle n'a pas parlé de ça dans les acquis ; c'est assez important de dire que c'est un acquis. Si ce n'est pas fait, ça doit donc faire partie des défis parce que connaître la taille du cheptel sur l'espace national ça permet de voir comment organiser et mettre sur place les politiques au niveau du secteur.
- **Professeur ZOFFOUN :** j'ai pensé qu'on aurait eu une présentation des acquis des projets comme le ProSER dans le cadre de la sédentarisation. Y a-t-il une structure qui capitalise les acquis dans le pays ? J'ai pensé que nous aurions une présentation du ProSER qui se met en œuvre dans le cadre de la sédentarisation. Maintenant, ce n'est pas fait et je voudrais m'assurer que les acquis des projets ou des structures qui interviennent dans le pays dans le but de la sédentarisation ou du pastoralisme sont pris en compte dans ce qui est présenté par la Direction de l'Élevage. Il y a aussi d'autres projets qui interviennent ; le projet PRRéCAZ par exemple qui est en train de mettre en place des puits pour l'abreuvement et également des retenues d'eau. Je voudrais m'assurer qu'il y a une structure qui capitalise tous ces éléments parce que nous avons plusieurs structures qui interviennent dans le secteur. Nous avons un travail avec le PROCAD qui a permis de faire la cartographie de toutes les structures qui interviennent dans les trois communes (Copargo, Djougou et Ouaké) pour le moment. Je pourrais mettre le document à disposition, cela permet de capitaliser tout ce qui est fait. La question que je me pose, Est-ce que les acquis du ProSER sur d'autres projets sont pris en compte ?
- **Monsieur SINABARAGUI :** Différents acteurs ont contribué au secteur de l'élevage au cours des dix dernières années. Dans votre présentation, vous avez dressé un bilan au niveau régional en mentionnant CREDI et d'autres organismes, mais vous n'avez pas évoqué les programmes et réalisations au niveau national. Vous avez mentionné le programme PAFILAV, donnant l'impression que c'est la seule source de données, en citant notamment les retenues d'eau et aménagements liés à ce programme. Cependant, de nombreux autres programmes ont été mis en œuvre durant cette période. Il serait donc pertinent de vous rapprocher de la DSA pour une vue plus complète.

Un autre point concerne la méthodologie de planification de la production de viande au niveau national. Cela a été discuté lors d'un atelier avec l'ATDA, où nous avons cherché à comprendre comment la quantité de viande est déterminée. Ils ont expliqué que cela se base sur les abattages, mais nous avons proposé une méthode alternative, qui a été prise en compte. Aujourd'hui, c'est un défi à relever pour s'assurer que les efforts dans le secteur agricole ne soient pas sous-estimés. La quantité de viande produite ne doit pas se limiter à ce qui est observé dans les boucheries ou les abattoirs.

- **Monsieur AMADOU :** de 2022 à aujourd'hui, il y a eu beaucoup de maladies qui ont sévi et causé la perte de beaucoup d'animaux. Par ailleurs les agriculteurs utilisent énormément de produits toxiques qui causent la mort de plus de 500 animaux par an.

- **Monsieur SAMBO** : Je voudrais rejoindre mes collègues précédents pour souligner que, compte tenu de la sensibilité des informations fournies par la Direction de l'Élevage, qui sont crédibles et importantes, je suggère qu'un petit groupe restreint soit constitué pour discuter plus en détail de ces données.

Concernant la communication, elle a principalement abordé les aspects négatifs de la mobilité pastorale, mais il me semble que ses avantages pour la communauté n'ont pas été ou suffisamment évoqués. Au niveau des éleveurs, bien que ce soit un sujet de débat, certains perçoivent cela comme une forme de ségrégation. Ces questions sont cruciales et méritent d'être discutées en profondeur avec la Direction de l'Élevage pour déterminer les points à retenir en vue du forum de Nouakchott.

- **Mr OROU GUETIDO** : Nous avons écouté avec intérêt cette présentation, qui abordait également les enjeux et défis actuels. À mon avis, il est important de se concentrer sur ce qui est immédiatement faisable. Concernant les différents arrêtés listés ainsi que le contenu du code pastoral, je propose que, dans notre déclaration finale, nous interpellions les autorités compétentes, en particulier au niveau décentralisé (les mairies), pour une application effective de ces arrêtés, notamment en ce qui concerne le respect des couloirs de passage et des zones de pâturage délimitées, sources potentielles de conflits. Il est également nécessaire de veiller à ce que la politique d'orientation soit en harmonie avec les aspects techniques de sa mise en œuvre. Par exemple, la politique de sédentarisation exige de pouvoir prouver la propriété d'un terrain. Or, avec la suspension du processus d'octroi de l'Attestation de Détention Coutumière (ADC), il devient difficile de prouver cette propriété. Cela complique les demandes de soutien des partenaires. Il est donc essentiel de plaider pour la levée de cette suspension afin d'accélérer le processus. Enfin, il est crucial d'intégrer les suggestions exprimées ici dans les travaux de groupe pour améliorer les sujets à débattre et produire un document complet.
- **Professeur BAKO** : Merci beaucoup, c'est juste un complément peut-être de ma position d'enseignant. Si vous regardez bien dans tout ce qui a été présenté, tout ce qui est fait comme recherche, comme ressources humaines formées, comme institutions de formations n'apparaît pas. Je pense que c'est aussi important ; Ce n'est pas seulement le nombre d'animaux qu'il faut, quel est le nombre de spécialistes qu'il faut par nombre peut être d'animaux ? C'est là qu'on va voir les ratios et pouvoir dire en termes de challenge ce qu'il faut faire. On ne veut pas seulement avoir le nombre de retenues d'eau mais quelle est la proportion, les rapports entre ces nombres de retenues d'eau et le nombre de têtes de bétail. Si ces informations ne ressortent pas, je crois qu'on ne pourra pas mieux structurer notre analyse en allant à Nouakchott. Donc ce sont ces propositions que je voulais faire pour accrocher la méthodologie de notre travail.
- **Monsieur ZAKARI** : Certaines de mes préoccupations ont déjà été prises en compte par mes prédécesseurs. La première concerne l'amélioration de la cartographie qui a été réalisée. Il y a des partenaires qui devraient être mentionnés, mais dont nous n'avons pas entendu les noms. Il faudra donc être plus exhaustif si l'on souhaite réellement dresser un bilan des partenaires intervenants.

Une autre préoccupation porte sur le mécanisme de synergie. Je m'attendais à voir cela. Existe-t-il un mécanisme de synergie ou bien est-ce que les mêmes projets interviennent dans une même localité avec des objectifs similaires ?

Par ailleurs, il est important d'évoquer le mécanisme d'intégration effective des politiques locales de développement. Comment les grandes orientations définies dans les schémas directeurs de certaines communes sont-elles prises en compte ? Si cette question avait été abordée dans la présentation, cela aurait suscité davantage d'intérêt. On a mentionné des documents, mais comment sont-ils pris en compte ?

- **Docteur TEKOU** : est-ce que la relecture des textes a pour fin la sécurisation des espaces agropastoraux , à quelles fins et est-ce que ça cadre avec les problèmes d'aujourd'hui ? Je voudrais dire que la communicatrice quand il s'est agi de présenter les ajustements stratégiques nous a fait entendre « relecture des textes deux fois, harmonisation des textes au niveau régional, mais je suis un peu resté sur ma faim parce que cela semble attirer notre attention sur la nécessité de renforcer le cadre juridique, d'établir des lois peut être plus claires et peut être plus contraignantes. Et là s'il y a un tel besoin on doit savoir à quelle fin ? Est-ce que c'est pour la sécurisation des espaces pastoraux ? Parce que nous savons très bien que la sécurisation foncière reste insuffisante et donc les corridors de transhumance, les points d'eaux, les aires protégées ne manquent pas de souffrir d'accaparement des terres et la conversion des terres pastorales en d'autres usages aussi est une réalité qui génère des conflits. Donc il serait bien que ces textes auxquels on veut toucher, qu'on ait une idée, c'est quoi ces textes et on veut les toucher à quelle fin ? Et puis, les législations foncières aussi ne reconnaissent et ne protègent pas suffisamment les droits des communautés pastorales de sorte que les régimes fonciers coutumiers que nous avons chez nous et sur lesquels les pasteurs s'appuient traditionnelles ne sont pas toujours alignés ; ce qui créent des zones juridiques et des conflits actuels. Nous préciser un peu, à quelle fin on veut faire ces révisions-là ? Est-ce que ça cadre avec la reconnaissance légale du monde pastoral qui existe chez nous ?
- **Monsieur YAOUROU** : Je voudrais revenir par rapport aux besoins qui sont soulignés et je souhaiterais si c'est possible ajouter la question de dynamisation des comités en charge du pastoralisme au niveau des communes. Ce besoin est vraiment nécessaire parce que nous avons constaté au niveau du terrain qu'il y a beaucoup de défis notamment en terme du fonctionnement de ces comités qui jouent un rôle très important dans le cadre de la sécurisation, dans le cadre de la sensibilisation, bref toutes les questions liées à la prévention des conflits ; donc s'il y a possibilité, c'est d'ajouter la question de la dynamisation des communes.
- **Monsieur SAMBO** : J'aimerais voir aussi dans la présentation l'apport économique au niveau communal et national.



Prise de parole et réponses de l'intervenant de la communication n°2

La plupart des interventions sont des apports et des contributions. Néanmoins j'ai noté quelques questions. Il a été dit qu'on n'a pas abordé les acquis du ProSER. Au fait, on a abordé quelques acquis mais de manière vague parce que ce n'est pas uniquement ProSER qui intervient dans ces domaines. Prenons l'exemple de l'installation des espaces fourragers : il y a ProSER qui fait des installations des parcelles fourragères sur le terrain et qui réalise également des forages à but multiple.

Il y a un intervenant, qui a dit qu'on n'a pas cité tous les projets qui interviennent dans le pastoralisme. Notons qu'on n'a pas connaissance de tous ces projets. Parfois, c'est au cours des ateliers qu'on les rencontre et c'est là qu'on est informé qu'il y a tel projet sur le terrain et qui fait tel travail. Si les projets ne viennent pas vers nous, on ne peut pas savoir ou connaître l'existence de ces projets.

Pour ce qui concerne la question sur la relecture des textes, comme l'a dit déjà le professeur, il faut se saisir de la relecture pour reverser les textes dans les sens qu'on veut qu'ils prennent.

Si nous prenons par exemple la loi portant code pastoral, on a relaté les différentes dispositions qu'on doit prendre au niveau des transhumants transfrontaliers et aujourd'hui, ces dispositions ne sont plus d'actualité. La transhumance transfrontalière est déjà interdite. Donc si on ne fait pas la relecture, c'est comme si cette loi est toujours d'actualité.

3.1.3 Session Thématique N° 2 : La gouvernance du pastoralisme et de la cohésion sociale au Bénin aujourd'hui

Cette session a débuté par les présentations de l'ANOPER et de l'APESS :

Communication n°3 : Agro-Pasteurs du Bénin face aux défis actuels : stratégies d'organisation, actions engagées et perspectives.

A l'introduction de sa communication, le communicateur APESS a fait observer que lorsqu'on jette un coup d'œil rapide sur les politiques d'élevage en Afrique de l'Ouest, on perçoit l'héritage d'une situation déséquilibrée pénalisant encore l'élevage pastoral qui implique la nécessité de poursuivre un dialogue autour de l'agro pastoralisme pour voir émerger un pastoralisme porteur de dynamisme économique et contributeur à la paix.

La colonisation, par sa politique de structuration administrative forte, a autoritairement fragmenté les grands espaces du pastoralisme. Reprise par les jeunes États indépendants, cette politique a induit une crispation sur l'usage des ressources naturelles du fait de délimitations administratives incompatibles avec l'exercice d'un pastoralisme nécessairement mobile. L'élevage pastoral est apparu comme incompatible avec les échelles d'interventions décentralisées, trop restreintes et exclusives.

En dépit des recettes locales que les collectivités territoriales n'ont pas manqué de percevoir sur les marchés à bétail, celles-ci n'ont en général que très peu investi pour mieux accueillir les éleveurs par des services publics adaptés. C'est à croire que la décentralisation est indifférente au pastoralisme.

Après ce bref aperçu liminaire de la situation des agro pasteurs, il a débouché sur les défis actuels auxquels fait face le sous-secteur du pastoralisme.

Principaux défis :

- le manque d'applications concrètes de politiques et stratégies nationales en faveur du pastoralisme en dépit des processus intégrateurs initiés par la CEDEAO. Et cela résulte de raisons institutionnelles
- le pastoralisme qui se trouve à la croisée des prérogatives de plusieurs ministères. Ce qui fait que la synergie apparaît complexe s'il n'y a pas de grandes orientations décidées collectivement, tendant vers un objectif commun.
- l'Agropasteur du Bénin est confronté à un environnement en mutation rapide, marqué par des défis variés tels que l'insécurité, les changements climatiques, l'accès aux ressources naturelles, la concurrence et la demande croissante en produits d'origine animale. Ces réalités mettent notre pays au défi de repenser ses stratégies et ses actions pour rester pertinent et compétitif dans le domaine du pastoralisme au côté des autres pays de la région Ouest Africaine
- le sous-secteur de l'élevage est insuffisamment valorisé au niveau national en dépit de son potentiel et de sa contribution importante sur les plans macro et micro-économique. Cet état de fait s'explique par la persistance de nombreux freins économiques qui empêchent les éleveurs d'être stimulés dans leurs efforts. Pour l'essentiel, ces facteurs de blocage concernent : *(i) la faiblesse des revenus des éleveurs dont la production n'est pas payée à sa juste valeur ; (ii) l'insuffisance des investissements publics alloués au sous-secteur qui se traduit par un déficit d'infrastructures et d'équipements de production, de commercialisation et de transformation ; et (iii) les difficultés d'accès des exploitations d'éleveurs au financement*
- l'élevage et le pastoralisme sont fortement impactés par le système de gouvernance des espaces ruraux qui a tendance à en faire des activités de seconde zone.
- Au plan politique, ces systèmes sont privés de leurs principaux facteurs de production que constituent l'espace, le foncier, le pâturage et l'eau, à cause des orientations des politiques publiques qui accordent la priorité aux enjeux économiques liés à l'agriculture, à l'exploitation des richesses minières et à la préservation de la diversité biologique.
- Sur le plan social, les systèmes d'élevage doivent faire face au défi de la relève générationnelle dans un contexte où la jeunesse pastorale semble être complètement perdue à un avenir très incertain.

Stratégies d'organisation

Pour APRESS la stratégie organisationnelle des agro-éleveurs au Bénin peut varier en fonction de divers facteurs tels que la taille de l'exploitation, le type de production, les ressources disponibles, les marchés cibles, les contraintes environnementales, les objectifs à court et à long terme, ainsi que les politiques gouvernementales en vigueur.

Quelques aspects généraux qui peuvent influencer la stratégie organisationnelle des agro-éleveurs au Bénin :

- De nombreuses exploitations agro pastorales au Bénin choisissent de se regrouper en coopératives ou en associations pour renforcer leur pouvoir de négociation avec les acheteurs, accéder à des financements collectifs, bénéficier de formations techniques, et partager des infrastructures et des équipements
- Certains agro-éleveurs optent pour une diversification de leurs activités (par exemple, agriculture et élevage combinés) afin de minimiser les risques liés à une seule source de revenu et de tirer profit des synergies entre les différentes activités
- Les agro-éleveurs doivent élaborer des stratégies efficaces pour commercialiser leurs produits, que ce soit en vendant directement aux consommateurs, en passant par des marchés locaux ou en faisant partie de chaînes de valeur plus larges
- Investir dans la formation et l'éducation des membres de différentes associations est essentiel pour améliorer les compétences techniques, la gestion des ressources, la prise de décision stratégique et la résilience face aux défis pastoraux.
- Nous avons renforcé nos capacités internes en investissant dans la formation de nos membres, en améliorant nos infrastructures et en modernisant nos pratiques pastorales pour accroître notre productivité tout en réduisant notre impact environnemental.

Actions engagées

Elles se résument comme ci-après :

- 1- La volonté d'opérationnaliser une vision régionale intégrée de l'élevage a conduit la CEDEAO, les gouvernements des pays côtiers et les réseaux régionaux de pasteurs et d'agro-éleveurs à se mobiliser pour instituer un cadre régional de dialogue politique de haut niveau sur la transhumance transfrontalière. La caractéristique principale de ces rencontres tient au fait qu'elles constituent des espaces d'échanges entre les praticiens et les acteurs de la transhumance transfrontalière afin de dresser le bilan des campagnes antérieures, mieux préparer les campagnes à venir et convenir d'une feuille de route qui fait l'objet d'évaluations périodiques.
- 2- La conduite depuis plusieurs années déjà par les organisations d'agro éleveurs et singulièrement APESS d'une diplomatie offensive visant à inciter les autorités régionales, centrales et locales à améliorer les conditions du pastoralisme dans tous les pays de la CEDEAO
- 3- Le lobbying des organisations d'agro éleveurs et singulièrement de l'APPESS qui a abouti à la réalisation de diverses infrastructures pastorales
- 4- La mise en œuvre des réformes et initiatives articulées par les autorités nationales dans le souci de répondre aux défis précités. Il s'agit notamment de :
 - l'élaboration d'un code pastoral et d'un code de l'élevage ;
 - l'élaboration d'une loi d'orientation agricole ;
 - la définition d'une politique d'aménagement du territoire ; et

- la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes parmi lesquels on peut citer le ProSeR (*Projet de Sédentarisation des troupeaux de ruminants au Bénin*).

Ces réformes visent à favoriser un changement de paradigme, à travers :

- L'impulsion d'une profonde transformation des systèmes d'élevage débouchant sur leur intensification ;
- L'application d'un modèle de gestion spatiale apte à favoriser une productivité animale accrue et une mobilité réduite du bétail ;
- Le renforcement des mécanismes de concertation entre les usagers des espaces ruraux, en vue de réduire les conflits, de consolider la cohésion sociale.
- La veille de l'Etat et des collectivités territoriales à l'intégration agropastorale dans leurs plans d'aménagement du territoire.

Ainsi, aux termes de l'article 33 du code pastoral « *Les autorités communales délimitent de concert avec les usagers les voies d'accès appropriées aux plans d'eau* ». L'article 34 du code pastoral prévoit qu'il est procédé à la délimitation d'une zone d'attente près des points d'eau où les animaux en attente devront être parqués pour éviter la dégradation des alentours. Cependant, cet article ne précise pas clairement le véritable assujetti à cette obligation. Mais, il va sans dire qu'il s'agit des autorités communales comme l'atteste l'article 35 qui prévoit que « *Les modalités de délimitation des zones de sécurité et d'attente sont fixées par les autorités communales* »

Perspectives pour l'avenir de l'agropastoralisme au Bénin

L'agropastoralisme au Bénin, tout comme dans de nombreux autres pays, est crucial pour l'économie, la sécurité, la création d'emplois et dans la vie de nombreuses communautés. En termes de perspectives, il faudra :

- Capitaliser et diffuser les enseignements, les connaissances tout au long de la mise en œuvre des projets pour les mettre à la disposition des acteurs de la région. Ces produits viennent compléter la gamme des expériences existantes.
- Poursuivre l'assistance juridique aux agropasteurs pour la protection des espaces pastoraux et le renforcement de la collecte des données sur la transhumance en vue de prévenir et gérer pacifiquement les conflits
- Poursuivre un véritable appui aux OSC locales (appui technique, financier, structurel),
- Accompagner un plaidoyer pour que les PTF encouragent les consortiums ONG locales (obligation d'une répartition budgétaire entre structures du consortium plus exigeante),
- Accompagner la synergie des dispositifs de veille, d'analyse et d'intervention au niveau local portés par des comités regroupant OSC/OP, CT, Services Techniques de l'Etat.
- Poursuivre les approches territoriales à des échelles intermédiaires (inter-collectivités) permettant de mieux rapprocher les outils d'aide à la décision des

territoires et d'avoir des stratégies d'intervention adaptée, dispositif devant être maîtrisé et appartenir au niveau de l'espace inter-collectivités par les collectivités territoriales et les services techniques de l'Etat et les OP sur le terrain. Les données obtenues, les outils en tant que tels peuvent être reversés au niveau d'ancrage politique plus importants (niveau national, niveau de l'espace régional, ...) et porter par les OPR pour une analyse partagée au niveau de l'Etat.

Ensuite, le représentant de l'ANOPER a livré sa présentation. Il ressort que l'agro-pastoralisme est un secteur en pleine mutation faisant face à divers défis qui mettent en péril sa pérennité. Les changements climatiques, avec leurs conséquences sur les ressources en eau et la productivité des terres, constituent une menace majeure. Aussi l'insécurité foncière, les conflits d'usage et les faibles revenus des éleveurs fragilisent davantage ce secteur.

Face à ces enjeux, les acteurs de l'agro-pastoralisme ont mis en place des stratégies pour renforcer la résilience de leurs systèmes de production et améliorer leurs conditions de vie. Ces stratégies s'articulent autour de plusieurs axes :

- **Le renforcement de l'organisation collective** : La création de coopératives et d'associations permet aux éleveurs de mieux défendre leurs intérêts, d'accéder à des ressources et de bénéficier d'une meilleure représentation.
- **La promotion de pratiques durables** : Des actions de formation et de sensibilisation sont menées pour encourager l'adoption de pratiques agricoles et pastorales respectueuses de l'environnement, telles que la gestion durable des pâturages et l'utilisation d'engrais organiques.
- **Le développement de partenariats** : Les organisations d'agro-pasteurs nouent des partenariats avec des institutions publiques, des ONG et des entreprises privées afin de bénéficier de financements, de technologies et d'appui technique.

Sur le terrain, de nombreuses actions sont menées par l'ANOPER pour soutenir le développement de l'agro-pastoralisme :

- Le plaidoyer en faveur de politiques publiques favorables : Les organisations d'agro-pasteurs œuvrent pour la reconnaissance de leurs droits et la mise en place de politiques publiques adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Le développement d'infrastructures : La construction de marchés à bétail, l'aménagement de points d'eau et l'amélioration des voies d'accès facilitent la commercialisation des produits et réduisent les coûts de production.
- La promotion de la formation et de la recherche : Des programmes de formation sont mis en place pour transmettre les connaissances et les savoir-faire nécessaires à une gestion durable des ressources naturelles.

Enfin, on retient que les perspectives d'avenir pour l'agro-pastoralisme au Bénin sont prometteuses. Grâce aux efforts conjugués des acteurs du secteur, il est possible de construire un système agro-pastoral plus résilient, plus productif et plus équitable. Cependant, pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de poursuivre les actions engagées, de renforcer les partenariats et de mobiliser des ressources financières supplémentaires.

Cette session s'est poursuivie par la présentation du Haut-Commissaire à la Sédentarisation, Dr Adamou MAMA SAMBO.

Communication n°4 : *Règlementation de la transhumance et récents efforts de sédentarisation des troupeaux de ruminants au Bénin : enjeux, acquis et défis*

A l'introduction de sa communication, le communicateur a fait observer que le Code Pastoral, adopté en 2019, représente une avancée significative dans la régulation des relations entre agriculteurs et éleveurs au Bénin. Il vise notamment à prévenir et à résoudre les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles, notamment les terres et l'eau. Cependant, si ce texte a posé les bases d'un cadre juridique plus clair, il ne suffit pas à lui seul à résoudre l'ensemble des problématiques du secteur.

En effet, les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont souvent exacerbés par des facteurs externes tels que les changements climatiques, qui accentuent la compétition pour les ressources et l'insécurité généralisée avec la menace terroriste. Il est important de noter que toutes les violences attribuées à la transhumance ne sont pas nécessairement liées à des conflits fonciers ; d'autres facteurs socio-économiques peuvent entrer en jeu.

Pour faire face à ces défis, les autorités ont mis en place un dispositif institutionnel renforcé notamment :

- Le Code Pastoral : Ce texte de loi constitue le cadre juridique de référence pour la gestion des ressources pastorales et la prévention des conflits. Des décrets d'application sont en cours d'élaboration pour préciser les modalités de mise en œuvre.
- Les Comités de Gestion des Espaces Pastoraux (CGEP) : Ces comités, qui remplacent les anciens Comités de Régulation des Conflits (CRC), sont chargés de la gestion concertée des espaces pastoraux au niveau local. Ils sont présidés par les maires et regroupent les représentants des agriculteurs, des éleveurs, des administrations et des services techniques.
- Le projet ProSER et le Haut-Commissariat à la Sédentarisation des Eleveurs : Ces initiatives visent à promouvoir la sédentarisation des éleveurs, à améliorer les pratiques pastorales et à renforcer la cohésion sociale.

Toutefois, pour assurer l'efficacité de ce dispositif institutionnel, il est essentiel de :

- Vulgariser le Code Pastoral et les autres textes réglementaires auprès des acteurs locaux, notamment les agriculteurs et les éleveurs.
- Renforcer les capacités des acteurs locaux à mettre en œuvre les dispositions du Code Pastoral et à gérer les conflits de manière pacifique.
- Assurer une application rigoureuse du Code Pastoral en respectant des sanctions en cas d'infraction, tout en privilégiant le règlement à l'amiable des différends.

En conclusion, le Code Pastoral constitue un outil essentiel pour améliorer la gestion des ressources pastorales et prévenir les conflits au Bénin. Cependant, sa mise en œuvre effective nécessite un engagement de tous les acteurs concernés, ainsi qu'une adaptation continue aux réalités du terrain.

Suite à ces différentes présentations, le modérateur Roch MONGBO a alors remercié les présentateurs. Il a souligné le fait que l'ANOPER et l'APESS sont des organisations qui se

prennent au sérieux et veulent qu'on les prenne au sérieux. De même il est revenu sur la nécessité de discuter en profondeur et de pouvoir présenter les situations telles qu'elles sont sans fioritures ni faux-semblants. Plusieurs participants ont alors réagi avec des questions, suggestions et remarques :



Questions d'éclaircissement et de fonds, commentaires et échanges sur la communication n°3&4

- **Monsieur BIO BONE** : Après les différentes présentations, on perçoit que l'intérêt des jeunes pour les activités agro-pastorales est en berne mais que des efforts sont faits pour redynamiser ces activités chez les jeunes. La question est donc la suivante : quelle est la position des jeunes agropasteurs ? Quelle est leur vision du monde agropastoral dans les années à venir ainsi que sur les politiques dont nous parlons aujourd'hui ? Comment cela est-il pris en compte dans les activités menées par APCESS et ANOPER ?
- **Monsieur AMADOU** : Les deux OP APCESS et ANOPER n'ont pas parlé de la stigmatisation et la marginalisation des éleveurs. Nous savons tous aujourd'hui que le problème foncier est criard et puisque les éleveurs sont lésés sur ce point, beaucoup quittent le territoire. Ainsi, plusieurs éleveurs vont en Côte d'Ivoire, au Togo, au Nigéria, même au Libéria. Le Bénin perd actuellement beaucoup de troupeaux. Est-ce que le Ministère de l'intérieur pourrait être impliqué dans les démarches de sécurisation foncière pour les éleveurs ? Je vois que le Ministère de l'Intérieur n'est pas représenté.
- **Monsieur YAOUROU** : Ma question est relative à la réglementation, plus précisément au niveau de l'installation des comités multi-acteurs pour la concertation sur la cohésion sociale. J'ai constaté que le dernier décret de veille pastorale n'a pas prévu l'installation de ces comités au niveau village alors que les Chefs Villages sont vraiment au cœur de ces questions. Quelle est donc la place des Chefs de Villages dans la question de renforcement de la Cohésion Sociale ?
- **Monsieur DOSSOU** : Le Haut-Commissaire dans sa présentation a abordé la question de la mobilisation des ressources à l'endroit des communes pour la réalisation des infrastructures. De façon concrète, que fait le gouvernement pour un réel transfert de ressources afin que les collectivités jouent pleinement leur rôle ? Je demande car par expérience, les choses sont dites mais sur le terrain, on ne voit pratiquement rien. Qu'est ce qui se prépare donc véritablement pour le réel transfert de ressources afin que les collectivités puissent pleinement jouer leur rôle ?
- **Maire de Zagnanado** : Je demande que l'APCESS revienne sur sa déclaration disant que la décentralisation est indifférente au pastoralisme. Aussi, il a l'impression que les OP sont des syndicats d'éleveurs (qui estiment être les seuls lésés) : ce qui n'est pas bien pour la Cohésion Sociale. Quand on veut parler de Cohésion Sociale, il faut que les deux parties agriculteurs et éleveurs s'entendent sur des points donnés. Il faut aborder les situations sous les deux angles et pas uniquement au prisme des éleveurs. Nous, acteurs du terrain, gérons les situations les plus difficiles, les plus brûlantes et ça fâche quand on entend ce genre de propos. Lors des discussions menées par les Mairies, on ne rencontre que des propriétaires de troupeaux pendant que les

conducteurs de troupeaux qui font les dégâts ne savent rien des réglementations. Tant que ces bouviers, conducteurs de troupeaux ne seront pas représentés, on reviendra toujours à la case départ. Il demande alors au Haut-Commissaire que ces conducteurs de troupeaux soient invités pour les futures rencontres de ce genre.

- **Monsieur OROU GUETIDO** : A première vue, la terre appartient à l'Etat. Il faut prévoir des moyens de sécuriser les couloirs de passage. Aussi, pour des couloirs, il n'y a pas de décrets communaux. De même, certains acteurs ont acheté des terres et éprouvent ensuite des difficultés à obtenir les papiers attestant de la propriété foncière. On remarque que même les limites au niveau des routes inter-états ne sont pas respectées. Les gens font du maïs même au bord du goudron. La question qu'on se pose est si l'Etat ne peut pas garantir la sécurité de ce qui lui appartient, qu'en sera-t-il des couloirs de passage que nous traçons en tant qu'OP ? Il serait bien que les Mairies puissent prendre des arrêtés pour la reconnaissance officielle et la sécurisation des couloirs de passage.
- **Monsieur GNANLI** : Je voudrais que la Direction de l'Elevage change sa façon de collecter les données. Ce serait bien d'avoir des séances avec les acteurs agropasteurs et recueillir auprès d'eux, l'évolution des choses. Tels que les informations sont collectées, il n'y a pas une coordination de ces statistiques avec celles d'autres acteurs.
- **Monsieur MAMA ZAKARI** : Je voudrais rebondir sur certains éléments ; dans les communes de l'Atacora et de la Donga, nous faisons actuellement les Schémas Directeurs d'Aménagement Communal (SDAC). Les rapports diagnostic montrent souvent l'évolution spatio-temporelle de l'utilisation des ressources. Ainsi en 2010 on avait 5 ha par producteur, aujourd'hui 0,5 ha par producteur et les prévisions pour 2050 sont de moins de 0,2 ha par producteur. Quand on voit les rendements, on voit que bien que la production ait doublé, il n'est pas sûr qu'elle triple en 2050. De même, il y a régression de la superficie des aires protégées qui sont assaillies par les producteurs. La production demeure extensive au Bénin et pour augmenter les superficies disponibles, ce sont les aires dédiées à l'élevage qui se retrouvent prises encore. Il faudrait donc une approche holistique pour sécuriser vraiment le foncier agro-pastoral. Les dispositions actuelles ne facilitent pas la sécurisation du foncier pastoral. Il faut donc très clairement promouvoir les cultures intensives afin que la pression sur la terre pour l'agriculture baisse.
- **Professeur BAKO** : J'aurais voulu que chaque OP se positionne sur des questions spécifiques liées aux axes énumérés par Dr BIO GOURA SOULE de la CEDEAO ; ce qui permettra de les voir comme des associations complémentaires et non pas jumelles. Il faut dire qu'au niveau de la zone de Borgou-Alibori, les efforts de l'Etat susmentionnés par le Haut-Commissaire sont notables. Aussi, on remarque que le Bénin se distingue des autres états de la CEDEAO et propose la réglementation comme principal moyen de résolution des conflits.
Au Haut-Commissaire, il souligne que la haute réglementation peut avoir des effets négatifs. Et pourquoi pas faire intervenir des médiateurs sociaux comme 3e acteurs. Il demande enfin pourquoi le marché à bétail de Parakou s'est retrouvé à Tchaourou ?

- **Monsieur KAKESSA** : Les OP arrivent-elles à avoir leurs propres données statistiques ? Ou se réfèrent elles uniquement aux données publiques ? Sinon, elles devraient y songer pour leurs futurs plaidoyers. Aussi, quelle est la place des femmes dans ces processus de renforcement de la cohésion sociale ? Aussi, pour résoudre les problèmes, la meilleure voie n'est-elle pas la poursuite des négociations et discussions entre agriculteurs et éleveurs ?
- **Monsieur OGOUCHINA Prudence** : Peut-il y avoir cohabitation entre des animaux et un cultivateur ?
- **Monsieur SINABARAGUI** : Actuellement, les problèmes d'obstruction de couloirs de passage sont moins présents. Il propose des visites d'échange afin que les Mairies des communes où il y a des conflits ainsi que les projets et programmes impliqués dans la sédentarisation copient les systèmes des communes où il y a moins de problèmes comme Banikoara.



Prise de parole et réponses aux questions des communications n°3 & 4

Réponses du Haut-Commissaire à la Sédentarisation

Le Bénin est un pays qui appartient à tous ses citoyens et il est crucial que cette idée soit intégrée dans la gestion des ressources et des espaces. À l'attention des maires, le message est clair : tant les agriculteurs que les éleveurs font partie de votre communauté et sont donc vos administrés. En tant qu'autorités locales, les mairies disposent de terres et ont la capacité de prendre des décisions visant à déplacer les éleveurs vers des réserves administratives, ce qui peut contribuer à une meilleure gestion des conflits d'usage des terres.

L'interdiction de la transhumance représente une décision politique nécessaire qui a été mise en place pour résoudre des problèmes spécifiques et urgents. Cette mesure bien que parfois controversée, vise à protéger les ressources naturelles et à garantir un équilibre entre les différentes activités agricoles.

Concernant les jeunes, il est évident qu'ils aspirent à s'engager dans des activités qui vont au-delà de celles héritées de leurs parents. Il est donc essentiel de les soutenir dans cette démarche. En parallèle, il est impératif d'augmenter le niveau de scolarisation des jeunes afin qu'ils puissent mieux appréhender les enjeux liés à l'agriculture et à l'élevage. Une éducation renforcée leur permettra de contribuer de manière plus significative à ces secteurs.

Points Soulevés par le Professeur Roch MONGBO

Il est également recommandé que l'APESS (Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane) et l'ANOPER (Association Nationale des Organisations d'Éleveurs au Bénin) fusionnent leurs présentations. Il est important d'inclure des messages spécifiques à l'attention des agriculteurs pour montrer que ces organisations se préoccupent de leurs réalités et de leurs besoins. De même, la PNOPPA (Plateforme Nationale des Organisations Paysannes du Bénin) devrait élaborer une présentation en mettant l'accent sur les éleveurs, leur rôle et leurs défis.

Enfin, il est nécessaire de formaliser des concertations régulières, idéalement semestrielles entre agriculteurs et éleveurs. Ces échanges permettront de créer un cadre de dialogue

constructif, essentiel pour résoudre les conflits et promouvoir une coexistence harmonieuse entre ces deux groupes clés dans le secteur agricole.

Au terme des différentes communications inscrites aux deux sessions thématiques prévues pour la première journée, et des séquences de questions d'éclaircissements et de fonds, de commentaires et échanges, de prise de parole et réponses des communicateurs ; a débuté la première session des travaux de groupe autour des sessions thématiques 1 et 2.

3.1.4 Première session de travaux de groupe autour des sessions thématiques 1 et 2

Sous le lead du modérateur, cette session a démarré par la répartition des participants en deux groupes suivant le choix de la thématique désirée. Ainsi, deux groupes de discussions ont été constitués autour des thématiques suivantes :

- *Bilan des interventions d'appui à l'élevage et au pastoralisme*
- *Modalités de prise en charge des enjeux transfrontaliers et de consolidation de la cohésion sociale*

Ensuite, a suivi la lecture en plénière des termes de référence et de la feuille de route prévues par groupe en vue de l'appropriation collective et individuelle du travail à faire. Les consignes données ont été également expliquées par le modérateur, le professeur Roch MONGBO afin de permettre une meilleure compréhension à tous. En vue d'un bon déroulement des travaux, chaque groupe constitué a désigné en son sein et de façon consensuelle un président en qualité de facilitateur des échanges et un rapporteur. Cette équipe est secondée par une autre désignée par le modérateur et composée d'un assistant facilitateur pour aider au besoin le président dans sa mission de même que deux assistants rapporteurs pour venir en aide au rapporteur principal dans les prises de notes. Les travaux par groupe ont duré environ deux heures de temps. Le groupe N°1, n'ayant pas terminé compte tenu de la densité de son travail, il leur a été accordé de poursuivre le lendemain avant le démarrage des travaux de la deuxième journée.

3.1.4.1 Restitution des résultats des travaux du Groupe N°1 et discussions en plénière

Cette restitution a porté sur le bilan des interventions d'appui à l'élevage et au pastoralisme, avec un focus sur les principaux programmes et interventions d'appui à l'élevage et au pastoralisme au Bénin au cours des deux dernières décennies, les Évolutions des Pratiques et Systèmes d'Élevage, les Impacts Sociaux et Économiques, la Gestion des Ressources Naturelles, la Participation et Appropriation Locale, les Défis et Leçons Apprises, les Recommandations pour le Futur, la Coordination et les Politiques Publiques.

1- Bilan des interventions

A ce niveau, il s'est agi pour le groupe de ressortir au terme des discussions, les principaux programmes et interventions d'appui à l'élevage et au pastoralisme au Bénin au cours des deux dernières décennies, les objectifs spécifiques de ces interventions, et dans quelle mesure ont-ils été atteints.



Programmes	Période	Objectifs
PDE	2007-2015	Le Projet de développement de l'élevage vise à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales et urbaines en protéines animales et de dégager des excédents pour l'exportation. Il dispose de 3 sous-programmes : viande, lait, œufs.
PAFILAV : Projet d'appui aux filières lait et viande	2009 -2018	Amélioration des systèmes de production lait et viande Amélioration de la compétitivité des secteurs lait et viande Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles
PNDP	2016-2021	Programme national de développement des filières lait et viande
PRODEFILAV PEL	2016-2021	Projet d'Appui au Développement des Filières Lait et Viande et à la Promotion des Entreprises d'Élevage
ProSeR	2020-2026	Le Projet de Sédentarisation des troupeaux de Ruminants vise à contribuer à l'amélioration des productions animales et à la gestion rationnelle des exploitations
PRAPE : Projet Régional d'Appui à la Productivité de l'Élevage en Afrique de l'Ouest	2012 - 2015	Améliorer la productivité et les conditions de mise en marché des productions animales en Afrique de l'Ouest à partir d'une compréhension partagée des enjeux de l'élevage et de la filière bétail-viande conduisant à des actions et des investissements structurants sur des territoires stratégiques fondés sur des partenariats publics et/ou privés.
PADAC : Projet d'appui au développement agricole des collines	2016-2022	Accompagner communes et coopératives agricoles dans la mise en œuvre d'investissements agricoles respectueux de l'environnement.
PADIAP	2023 - 2027	Le Projet d'Appui au Développement et aux investissements Agricoles Productifs vise à améliorer, de manière durable, la productivité des filières agricoles et les revenus des exploitations agricoles familiales dans les communes des départements des Collines, du Borgou, du Zou et de la Donga.
PEPISAO	2018 - 2023	Le Projet Elevages et pastoralisme intégrés et sécurisés en Afrique de l'Ouest vise à renforcer la résilience des populations et contribuer au développement économique et social de la région Afrique de l'Ouest
Pro PFR/GIZ	2011 - 2027	Promouvoir une politique foncière responsable : modèle expérimental Gah Kessè de Tchatchou
PAMOBARMA	2018 - 2021	Projet d'Appui à la Mobilité du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources et aux Marchés

PREPP : Programme régional d'éducation formation des populations pastorales en zones transfrontalières	2013 - 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Les éleveurs transhumant (15 ans et +) accèdent à un système éducatif pertinent favorisant leur développement économique et leur permettant de s'affirmer comme citoyens ; - Des comités de gestion de projets territoriaux existent dans chaque zone transfrontalière et gèrent les questions éducatives au niveau local ; - Les Etats et institutions africaines régionales (CEDEAO, CEMAC, UEMOA, UEMAC) allouent des ressources à l'éducation en milieu pastoral
PASDER	2013 - 2025	Programme d'Appui au Secteur du Développement Rural
MOPSS : Mobilité pastorale transfrontalière apaisée et stabilité sociale au sahel	2019 - 2026	<p>Renforcer la gouvernance organisationnelle, notamment dans ses dimensions de redevabilité et de crédibilité, du RBM et l'APSS,</p> <p>Rendre l'environnement politique et juridique plus favorable aux spécificités du pastoralisme,</p> <p>Soutenir la viabilité économique et sociale du pastoralisme.</p>
PARSAO	2015 - 2018	Le Programme d'Appui à la Résilience des Systèmes Agropastoraux en Afrique de l'Ouest (PARSAO) a pour objectif global de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des agropasteurs et au développement économique durable de l'élevage
PREDIP : Programme régional de dialogue et d'investissement pour le pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest	2018 - 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1- Améliorer la gestion de l'information et des connaissances en pastoralisme et transhumance 2- Créer les conditions pour une transhumance apaisée et améliorer la nutrition 3- Sécuriser la mobilité des troupeaux et leur accès aux ressources pastorales et aux marchés 4- Maîtriser les maladies animales transfrontalières ayant un impact sur la santé animale et humaine 5- Coordonner et suivre la mise en œuvre les composantes opérationnelles
PIDACC	2019	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préserver les écosystèmes du bassin à travers la réduction du processus d'ensablement du fleuve Niger 2. Améliorer la résilience des systèmes de production agropastoraux 3. Améliorer la gestion intégrée et partagée des ressources naturelles, des écosystèmes et de la biodiversité
TASPro		Le projet vise à assurer une sécurité alimentaire, nutritionnelle et économique des populations d'Afrique de l'Ouest et du Centre
PRRÉCAZ	2023	<p>Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Agricoles des Zones Frontalières exposées aux effets néfastes des changements climatiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les capacités de résilience des communautés des zones frontalières béninoises 2. Contribuer à atténuer l'impact des activités agricoles sur le climat 3. Augmenter les capacités, les compétences et les moyens de subsistance des communautés
PRODIATA : Projet de dialogue pour la transhumance apaisée en Afrique de l'ouest		Impliquer les acteurs locaux, nationaux et régionaux de la transhumance transfrontalière dans le dialogue et la bonne gouvernance des ressources et des espaces agro-sylvo-pastoraux en réduisant les risques de conflits et en améliorant la sécurité alimentaire

SIMPROMEAT	2013 - 2017	1. L'amélioration de l'accès aux ressources pastorales et résidus afin de réduire la vulnérabilité des animaux ; 2. La promotion de rations optimisées pour l'engraissement des animaux ; 3. L'amélioration de procédés traditionnels de transformation et de commercialisation de viande
SIMPROMILK	2013 - 2027	
PAPBIRE ABC	2016 - 2021	Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines

2. Évolution des Pratiques et Systèmes d'Élevage

a - Quelles évolutions majeures avez-vous observées dans les pratiques d'élevage (techniques de production, gestion des troupeaux, alimentation, etc.) ?

Techniques de production :

- Introduction des races performantes
- Insémination artificielle
- Renforcement des capacités
- Partenariat privé-privé
- Conseils agricoles

Alimentation

- Introduction des cultures fourragères,
- Compléments alimentaires
- Prise de la conscience des éleveurs dans l'utilisation

Gestion des troupeaux

- Adoption des textes réglementaires sur le pastoralisme
- Amélioration des modes de conduite des animaux

Ces changements ont été observés à partir de 2013.

b - Comment les systèmes d'élevage ont-ils évolué, notamment en termes de productivité, de durabilité et d'adaptation aux changements climatiques ?

Il y a une évolution positive au niveau des mesures adaptatives aux changements climatiques à travers la production fourragère mais la productivité a baissé.

c - Quelles nouvelles technologies ou innovations ont été introduites, et quelle a été leur adoption par les éleveurs ?

- Bloc multi nutritionnel densifié
- Transformation du lait en ses dérivés
- Pierres à lécher
- Insémination artificielle

3. Impacts Sociaux et Économiques

a - Quels ont été les impacts socio-économiques des interventions sur les communautés pastorales et agro-pastorales ?

- Diminution des conflits agriculteurs et éleveurs
- Renforcement de la résilience face aux CC
- Amélioration de l'accès aux services sociaux de base et aux marchés

b - Comment ces interventions ont-elles influencé la qualité de vie des éleveurs, y compris en termes de revenus, de sécurité alimentaire et d'accès aux services essentiels ?

c - Y a-t-il eu des effets inattendus ou négatifs sur les communautés ?

Oui, conflits liés aux déguerpissements ; des vaches sont devenues infertiles du fait de l'insémination artificielle

4. Gestion des Ressources Naturelles

a - Comment les interventions ont-elles contribué à la gestion durable des ressources naturelles (pâturages, eau, etc.) ?

Les projets ont contribué à la dynamisation des comités de concertations multi acteurs et ont favorisé la réduction de la pression sur les pâturages naturels.

b - Quels défis subsistent en matière de gestion des ressources naturelles, et comment ont-ils été abordés ?

- Les aménagements agropastoraux sont insuffisants
- La question d'appropriation des textes de lois
- La question de sécurisation foncière

5. Participation et Appropriation Locale

a - Dans quelle mesure les communautés locales ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre des interventions ?

Au cours de la phase de diagnostic et de mise en œuvre, les communautés sont impliquées.

b - Les éleveurs ont-ils adopté les changements proposés, et quelles ont été les principales résistances ou obstacles rencontrés ?

Les éleveurs ont adopté partiellement les changements proposés (résistance culturelle, disponibilité foncière)

6. Défis et Leçons Apprises

a - Quels ont été les principaux défis rencontrés lors de la mise en œuvre des interventions d'appui à l'élevage et au pastoralisme ?

- Non-respect des engagements des parties
- Pesanteurs sociologiques
- Enjeux sécuritaires
- Sécurisation foncière

b - Quelles leçons apprises pouvez-vous partager, qui pourraient informer de futures interventions dans ce secteur ?

- Réaliser l'ingénierie sociale avant toute mise en place d'une infrastructure
- Sécuriser le foncier avant la réalisation des ouvrages

7. Recommandations pour le Futur

a - Quels types de soutien ou d'interventions supplémentaires seraient nécessaires pour renforcer le secteur de l'élevage et du pastoralisme au Bénin ?

- Financer les cadres de concertations
- Les aménagements agropastoraux doivent être en harmonie avec les schémas directeurs d'aménagement

b - Comment les futures interventions pourraient-elles être mieux adaptées aux besoins des éleveurs et aux réalités locales ?

c - Quelles stratégies recommanderiez-vous pour améliorer la résilience des systèmes pastoraux face aux défis futurs, tels que les changements climatiques ou la pression démographique ?

- Améliorer la production fourragère
- Faciliter l'accès à la terre aux petits exploitants, l'alimentation et la santé

8. Coordination et Politiques Publiques

a - Comment évaluez-vous la coordination entre les différents acteurs (gouvernement, ONG, partenaires techniques et financiers) dans la mise en œuvre des interventions ?

Elle est insuffisante

b - Quelles politiques publiques ont facilité ou entravé les progrès dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme ?

- Le code pastoral et le Haut-Commissariat à la sédentarisation ont favorisé le progrès du secteur de l'élevage au Bénin
- Les arrêtés interministériels pris en 2017 ont créé des dégâts.

Au terme de cette restitution, des discussions ont suivi. Celles-ci ont été faites sous la direction du Professeur Roch MONGBO.

- **Monsieur OROU GUETIDO** : il faut faciliter l'accès au bétail, surtout pendant les périodes de contre saison. L'infertilité des races est une conséquence mais quelle en est la raison ?
- **Monsieur SAMBO** : l'impact de tous ces projets sur le pastoralisme n'est pas bien ressorti dans la restitution du groupe1. Il nous faudra l'apprécier. Je voudrais aussi qu'on parle d'un défi qui me paraît important, c'est le défi de l'application impartiale des textes par les autorités. En réalité, les éleveurs sont très réfractaires quant à la question du fourrage. Il faut donc faire un travail de sensibilisation pour leur faire comprendre son importance. Si on fait le bilan, 10 ans après Nouakchott, en termes

économique, tous ces projets ont coûté globalement combien ? Quel est l'impact de tous ces projets pour le pastoralisme ?

On peut s'amuser à évaluer pour les 10 ans de la déclaration de Nouakchott, combien ont coûté tous ces projets relatifs au pastoralisme pour voir si ce qu'on a pu faire reflète les résultats.

- **Monsieur BIO BONE** : au niveau de la recherche, il y a aussi beaucoup de travaux, de projets de recherche en cours à l'Université de Parakou, comme le projet ALTER BOURSE, TRANS, des travaux menés sur les conflits agropastoraux.
- **Professeur Roch MONGBO** : Insérez aussi les travaux en cours à l'UAC et à l'Université de Kétou.

Je félicite aussi le groupe pour le travail rendu. Je souscris aux interventions suite à la présentation du groupe. J'ai quelques frustrations : le cœur de cette activité, c'est la parole des acteurs, des organisations de la Société civile, c'est les chercheurs, les ONGs. Et pour une fois, les éleveurs ont la latitude de dire ce qu'ils pensent. Mais par rapport aux projets listés (Question 1), l'éleveur peut dire quelques éléments de témoignage liés à tel ou tel projet. Je pense que ce travail reste encore à faire. On veut des témoignages.

Insuffisance des retenues d'eau : nous avons l'ANOPER, l'APESS, la FENAPB. C'est une occasion unique pour dire ces appréciations. C'est dans ce sens que parlait aussi monsieur SAMBO. Dire les bons effets et les mauvais effets.

Résistances culturelles, pesanteurs sociologiques : ces mots retrouvés dans le rapport, il serait mieux de les expliciter. Est-ce que vous reconnaissez le problème de réticence par rapport à la culture de fourrage ?

Monsieur SAMBO (Réponse à cette dernière question) : nous sommes à un tournant décisif. Lorsqu'on n'a pas l'esprit de discernement, les enjeux ne sont pas cernés, on a des comportements réfractaires.

- **Intervention de madame Amel BENKAHLA de CTFD/AFD** (en ligne) : A adressé ses mots de félicitations aux organisateurs et participants de la concertation, tout en les invitant à poursuivre ces échanges fructueux et à approfondir les réflexions pour qu'à l'issue de cette concertation, des recommandations pertinentes soient formulées.
- **Professeur Roch MONGBO** : au nom de tous, on te remercie ici pour avoir suivi nos échanges hier et de poursuivre encore avec nous cette deuxième journée.

Il y a une seule femme productrice parmi nous après la Direction de l'Elevage. Elle aura le privilège d'ouvrir le bal de ce qu'on peut retenir de la journée d'hier. Elle est de la FENAPAB.

La parole a été alors donnée à madame Joséphine NOUBO pour faire la synthèse des activités de la première journée.

- **Madame NOUBO Joséphine** : Je pense que les réflexions faites dans ce cadre sont d'une grande envergure. Les activités agropastorales, les activités d'élevage, les actions menées en faveur de ces activités sont énormes, surtout les projets qui ont œuvré dans des activités sur l'agropastoralisme. Il faut une cohésion sociale au niveau

des acteurs, sinon, nous avons constaté qu'avec la conduite du bétail par les éleveurs, il y a beaucoup de conflits qui ont été posés. Cela n'arrange ni les éleveurs ni les agriculteurs que nous sommes. Il faut agir pour régler ces conflits-là. On a compris que ce sont les propriétaires des éleveurs qui sont au courant des grandes décisions, mais ça ne descend pas au niveau des petits éleveurs des troupeaux. Il faut la transformation des systèmes d'élevage, il faut améliorer la gouvernance, il faut promouvoir une seule santé. Le problème principal, c'est les hommes et leurs comportements. Après cet atelier, si on peut mettre en œuvre les résultats, on aura un changement dans le métier agricole.

Suite à l'intervention de madame Joséphine NOUBO, le deuxième groupe a présenté les résultats de ses travaux.

3.1.4.2 Restitution des résultats des travaux du Groupe N°2 et discussions en plénière

Lors de l'animation du groupe de discussion sur les modalités de prise en charge des enjeux transfrontaliers et de consolidation de la cohésion sociale – Groupe n°2, les membres du groupe ont convenus qu'il est essentiel de structurer les échanges autour de questions clés pour recueillir des informations pertinentes et variées.



Les principales questions discutées et les réponses apportées se présentent comme ci-après :

Principales questions

1. Quels sont les enjeux transfrontaliers aujourd'hui ?

- Enjeux sécuritaires (menace terroriste, arrestations arbitraires des populations)
- Enjeux sociaux (questions de limites des territoires qui sont sources de conflits : il y a des territoires appartenant au Niger qui appartiennent aujourd'hui au Bénin, comment ils sont pris en compte ?)
- Enjeux environnementaux (changements climatiques ; protection des parcs nationaux)
- Enjeux démographiques (gestion des personnes déplacées et réfugiées)
- Enjeux économiques
- Enjeux sanitaires (santé animale/zoonose et santé humaine)
- Enjeux liés à la mobilité (la libre circulation des personnes et des biens)

2. Quelles ont été les principales actions entreprises pour gérer les enjeux transfrontaliers dans votre région ?

- Mise en place des cadres de Concertation et espaces de dialogue international : Espace DendiGada, Espace KADO, Espace WANPO et Espace BBT

- Cadre de concertation inter et intra communes
- Actions de maintien/conservation de la biodiversité autour du complexe WAP
- Réalisation d'infrastructures communautaires et de viabilisation des espaces transfrontaliers par l'ABeGEF (Agence Béninoise d'Infrastructures et de Gestion des Frontières)

3. Comment les initiatives du Bénin peuvent alimenter les réflexions dans les pays ?

L'interdiction de la transhumance au Bénin en 2019 a entraîné des pertes de têtes chez les pays de départ comme le Burkina Faso et le Niger. Le flux d'animaux était trop important pour le Togo devenu principal pays d'accueil. Ceci a aussi dénaturé les rapports de bon voisinage entre le Bénin et les pays voisins.

Au Bénin, cela a entraîné un manque à gagner car les mairies des zones ne percevaient plus les recettes liées à la transhumance. L'interdiction de la transhumance au Bénin pourra alerter les pays d'arrivée sur les difficultés que rencontrent les pays d'accueil et sur la nécessité de mettre sur pied un cadre pour une meilleure gestion de leur cheptel.

Aussi, le projet de sédentarisation des éleveurs au Bénin peut être un modèle que suivront certains pays de départ. Le Code Pastoral aussi, tel qu'il est proposé peut inspirer les pays voisins.

4. Quels acquis avez-vous observé en termes de cohésion sociale et de gestion des conflits ?

- Mise en place de cadre de concertation a facilité l'intégration sociale et le vivre ensemble :
- TCKAKI-PARAKPO un comité entre la commune de Tchaki au Nigéria et la Commune de Ouessè
- Plateforme Régionale Forum pour la Cohésion Sociale de l'axe 3 de l'AbéGEF (Togo, Bénin, Niger)
- Initiative AOCTAH (Association Ouest-Africaine du Commerce Transfrontalier des produits Alimentaires Agro-sylvo-pastoraux et Halieutiques) créée en Juin 2019 à Lomé-Togo.
- Avec l'interdiction de la transhumance transfrontalière, on note une plus grande disponibilité de ressources fourragères pour le cheptel local et une certaine réduction des conflits ce qui renforce la cohésion sociale nationale.

5. Quels sont les principaux défis auxquels vous faites face dans la gestion des questions transfrontalières ?

- Respect des engagements et accords bilatéraux pris (lorsqu'il a été décidé de la libre circulation des biens et services dans l'espace CEDEAO, les pays de départ devraient construire des infrastructures et mener des actions pour, chose qui n'a pas été faite)
- Respect des textes règlementations (l'interdiction de la transhumance transfrontalière a permis l'ouverture de poches de corruption)
- Défis de la mobilisation des ressources

- Faiblesse / Insuffisance des infrastructures agropastorales
- Insuffisance de coordination entre les autorités du Bénin et des pays voisins
- Défis de l'aménagement des espaces agro-sylvo-pastoraux
- Défis sécuritaires

6. Quels mécanismes de collaboration transfrontalière ont été mis en place, et dans quelle mesure ont-ils été efficaces ?

- La décision A/DEC du 31 Octobre 1998. Cette décision fixe les principes essentiels de la réglementation de la transhumance inter-Etats membres de la CEDEAO. Les déplacements des troupeaux transhumants (à l'entrée et à la sortie) sont subordonnés, à la détention du Certificat International de Transhumance CEDEAO. Cette décision n'a pas été très efficace.
- Rencontres de haut-niveau ou différents acteurs se réunissent et prennent des résolutions qui ne sont pas appliquées

7. Quelles sont les opportunités pour renforcer la cohésion sociale dans ces zones ?

- La promotion de Projet/programmes comme le COSO, MOPSS, PRéCAZ qui traite de la Cohésion Sociale
- L'existence d'institutions sous-régionales et de coopération bilatérale
- L'existence des OPR

8. Quels sont les défis au niveau local, départemental, national et régional ?

- Défis au niveau local : aménagement du territoire – Défis liés à l'intensification de la production – Défis liés à l'impartialité dans la gouvernance – Défis liés à la mobilisation des ressources pour réaliser les PAI (Plans Annuels d'Investissement)
- Défis au niveau départemental : Défis liés à l'application des textes de la décentralisation (les associations communales ne sont pas reconnues par l'Etat alors qu'elles investissent de questions intercommunales. Le législateur a prévu que ce soit les EPCI (Etablissement Publics de Coopération Intercommunales) qui s'en occupent, malheureusement celles-ci ont échoué) - La lourdeur administrative au niveau financier
- Défis au niveau national : Fiabilité des statistiques nationales – Faible niveau d'investissement dans le secteur de l'élevage – l'Association Béninoise des Communes Frontalières du Bénin n'a qu'un faible financement pour ses activités
- Défis a niveau régional : Faible niveau d'investissement dans le secteur de l'élevage

9. Comment les interventions futures pourraient-elles mieux prendre en compte les dynamiques locales et transfrontalières ?

- Une concertation inclusive pour l'accès partagé aux ressources
- L'Adoption et mise en œuvre des schémas d'aménagement au niveau des communes transfrontalières

- La relecture et l'adoption des textes responsables et applicables
- Une prise en compte des personnes déplacées dans les projets et programmes de gestion des espaces transfrontalières
- Les sensibilisations
- Une affectation budgétaire plus importante au profit de l'élevage

Poursuivant dans la même veine que l'étape précédente, une séquence de discussions a été ouverte au terme de cette restitution.

Monsieur OROU GUETIDO : je voudrais revenir sur les questions de sensibilisation. Il y a une enquête ouverte sur les curricula de formation au niveau des nouveaux lycées agricoles. Il faut que le bouvier suive une formation comme les autres dans ces lycées. Il faut nous aider à soutenir cette proposition au niveau des universités. On veut que des bouviers professionnels sortent avec des formations spécifiques.

Même aujourd'hui, les textes des arrêtés ne sont pas toujours disponibles. Il y a des opportunités sur lesquelles on peut jouer pour améliorer la résilience des uns et des autres. La sédentarité, c'est une mobilité règlementaire. Avec les communes de Zagnanado, Ouinhi, on a vu que là où il y a des contrats avec des bouviers et des agriculteurs, le bouvier n'a plus besoin de lait, et ça renforce la cohésion sociale. Le contrat avec des bouviers a commencé dans les communes de Banikoara, Alibori et la contrepartie, c'est des sacs de riz.

Sur la question 4 (du groupe 2), j'avais souligné un projet DCC que je n'ai pas retrouvé dans la restitution et ça porte sur le changement climatique.

Monsieur SINABARAGUI : là où vous avez parlé de menaces djihadistes, ça peut frustrer. Il vaudrait mieux parler de menaces terroristes.

- Que deviennent aujourd'hui les couloirs de passage de la CEDEAO ?
- Y-a-t-il des enjeux relatifs aux aires partagés ? Je n'ai pas retrouvé ça dans les enjeux.

3.2 Travaux de la seconde journée

La seconde journée de l'atelier a été consacrée à trois communications et à la poursuite des travaux de groupe. Au terme de ces travaux, les résultats obtenus ont été présentés et mis en débats en plénière. Les développements ci-dessous présentent la synthèse de ces activités.

3.2.1 Session Thématique N° 3 : Les systèmes d'élevage actuels et les options de politiques publiques pour leur durabilité et la cohésion sociale au Bénin

Cette session a débuté avec la présentation de Mr. Atah José M. P. CRINOT, de la Direction de l'élevage. Elle porte sur la :

[Communication n°5 : Configurations actuelles des systèmes agro-pastoraux au Bénin : entre sédentarisation et transhumance](#)

Le communicateur a structuré sa présentation autour de cinq points clés : définition et concepts, dynamique et typologie des systèmes agropastoraux, organisation des campagnes de transhumance et règlementation, de la transhumance à la sédentarisation.

Il a démarré sa communication, par la clarification de quelques concepts.

Clarification des définitions et des concepts :

- Le pastoralisme est l'élevage extensif pratiqué sur des pâturages et des parcours, ainsi que la relation d'interdépendance entre les éleveurs, les troupeaux et le milieu exploité.
- L'agropastoralisme désigne quant à lui les situations dans lesquelles l'agriculture est strictement associée au pastoralisme.
- La transhumance est marquée par le déplacement saisonnier d'un troupeau en vue de rejoindre une zone où il doit se nourrir avant de revenir vers le lieu d'où il était parti.
- On appelle élevage extensif un élevage qui est essentiellement fondé sur l'utilisation des ressources naturelles sans améliorer d'une façon notable l'environnement.
- L'élevage intensif quant à lui il utilise un environnement généralement amélioré. il en résulte une forte charge d'animaux sur une même superficie et il nécessite plus d'intrants par unité produite que l'élevage extensif.

Les ressources naturelles permettent l'alimentation des animaux des systèmes pastoraux, notamment l'eau et les pâturages.

La semi transhumance est un système de production dans lequel une partie de la famille ou du bétail est mobile de façon saisonnière et l'autre partie sédentaire.

Dynamiques et typologies des systèmes agropastoraux

L'élevage occupe une place de choix dans l'économie des pays d'Afrique subsaharienne par sa contribution d'environ 10 à 20% au moins du PIB et 50 à 80% du PIB agricole. Au Bénin, le secteur de l'élevage contribue à 13% du PIB agricole.

De façon générale, la population rurale vit essentiellement de l'agriculture et de l'élevage ; ainsi les systèmes d'élevage qui existent au Bénin combinent pour la plupart l'agriculture et l'élevage et ces systèmes sont très diversifiés.

On distingue quatre (04) systèmes d'élevage de ruminants : le système pastoral transhumant, le système agropastoral en zone d'agriculture et d'élevage et le système semi intensif.

Les deux premiers systèmes requièrent l'accès aux pâturages naturels comme principale source alimentaire des troupeaux, alors que les deux derniers c'est-à-dire le semi intensif et l'intensif intègrent une digestion plus rationnelle de l'alimentation (Utilisation des aliments de bétail, exploitation de pâturage artificiel et dans une très moindre mesure utilisation du pâturage naturel).

Selon Shazali et Abdel Ghaffar (1999), la transhumance permet grâce à la mobilité des troupeaux de gérer la variabilité des ressources. Certains auteurs tels que par Houehanou T.D. et al. (2008) indiquent que l'agropastoralisme n'est impliqué que sur des espaces pastoraux réduits et implique pour les éleveurs de ne pouvoir qu'entretenir de petits effectifs. Cette intégration facilite une forte collaboration entre les agriculteurs et les éleveurs. Cette collaboration se manifeste selon les situations par : (i) l'acquisition d'animaux par exemple par certains agriculteurs, qui s'intéressent à la culture attelée, (ii) le confiage d'animaux d'agriculteurs à des éleveurs ; (iii) le développement de relations marchandes - certains agriculteurs vont vers ceux qui font l'élevage et les éleveurs peuvent vendre les animaux., (iv) la valorisation des résidus de récoltes, etc.

Cependant, la gestion des espèces ligneuses dans les champs des agriculteurs et des éleveurs diffère et répondent aux centres d'intérêt de chacun d'eux. En effet, il est constaté que les ligneux sont plus épargnés dans les champs des éleveurs que dans ceux des agriculteurs.

Organisation des campagnes de transhumance et réglementation

En vue de la bonne gestion des déplacements importants des troupeaux bovins qui convergent vers le Centre et le Sud du Bénin en période de transhumance, le Gouvernement du Bénin a consenti d'énormes efforts à travers :

- la mise en place et l'appui au fonctionnement de Comités de transhumance ;
- les efforts d'amélioration de la législation et de réglementation de l'élevage et du pastoralisme par l'élaboration du Code de l'Élevage ;
- la mise à contribution des Associations d'Éleveurs (ANOPER, UCOPER) et ONG spécialisées partenaires (GERED-ONG, APIC-ONG, OMG POTAL MEN et APIDEV-ONG) ;
- le renforcement de capacités techniques des OP d'éleveurs.

Malgré ces efforts, les bilans des campagnes de transhumance ont enregistré au cours des années de nombreux dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Face à cette situation, le Gouvernement béninois promulgue la loi n° 2018-20 du 23 avril 2019 portant code pastoral en République du Bénin et procède à la signature du décret n°2023-303 du 07 juin 2023 portant modalités d'exercice de la veille pastorale en vue de prendre toutes les mesures en lien avec les acteurs, pour garantir l'alimentation, la santé du bétail, la sécurité et la quiétude des communautés pastorales et agricoles.

De la transhumance à la sédentarisation

Revenant à la promulgation de la loi portant code pastoral en République du Bénin et la signature du décret portant modalités d'exercice de la veille pastorale, il faut préciser que cette dernière a été mise en application jusqu'en 2024. En effet, il résulte de ces dispositions juridiques l'interdiction de la transhumance transfrontalière et la réorganisation de la transhumance nationale par le gouvernement : le déplacement des troupeaux de ruminants

entre communes ne peut s'effectuer que de façon exceptionnelle et est organisée par décision concertée des maires des communes concernées, après approbation du préfet ou des préfets territorialement compétents.

Vu les difficultés de mise en œuvre de cette réglementation dues aux fortes restrictions qu'elle implique, le Gouvernement a accordé dans un premier temps une dérogation spéciale au Niger pour la période de mars à mai 2020.

Dans un second temps et au vu des difficultés de mise en œuvre persistantes, le décret n°2023-303 du 07 juin 2023 portant modalités d'exercice de la veille pastorale a été abrogé et révisé par la signature du nouveau décret n°2024-954 du 08 mai 2024 portant même objet. Ainsi, la pratique de pastoralisme et le déplacement des troupeaux est autorisée entre communes et départements selon l'article 9 du nouveau décret « *en fonction de l'importance du bétail et de l'envergure du point d'abreuvement, une zone d'attente de 100 et 300 mètres de rayon est aménagée pour le bétail afin éviter l'encombrement et l'ensablement du point d'eau* ». Le passage de troupeaux d'une commune ou d'un département à un autre est conditionné par la délivrance du Certificat National de Transhumance signé par le Directeur de l'Elevage.

Ces dispositions de la loi sont accompagnées par le financement de divers projets de développement pour entre autres :

- faciliter et garantir le libre accès aux points d'eaux ;
- identifier, délimiter et faciliter l'accès aux zones pastorales des communes ;
- faciliter l'accès aux zones pastorales ;
- promouvoir les cultures fourragères dans les espaces pastoraux.

Au nombre de ces projets, nous pouvons citer entre autres le Projet de Sédentarisation des troupeaux de Ruminants au Bénin qui se donne pour résultats à atteindre de parvenir à :

- formaliser des contrats de bail entre les éleveurs et l'Etat ;
- créer un campement pastoral pilote fonctionnel ;
- renforcer les campements d'éleveurs ;
- renforcer les capacités de gestion des organisations professionnelles agropastorales ;
- rendre disponibles et accessibles les ressources alimentaires du bétail ;
- rendre disponibles et valoriser les semences animales pour l'amélioration génétique sont disponibles et valorisées ;
- améliorer la santé des animaux ;
- renforcer les capacités des acteurs de la transformation et de la commercialisation ;
- assurer l'accès des produits d'élevage à de nouveaux marchés.

Ainsi, on observe une incitation politique à l'émergence d'une nouvelle forme d'agropastoralisme. Cet agropastoralisme intègre non seulement la pratique de l'agriculture par les éleveurs mais aussi promeut le développement de la culture fourragère. Cette nouvelle

forme d'agropastoralisme qui tend vers l'élevage intensif est fortement soutenu par les aménagements agropastoraux (forages, barrages à buts multiples etc.) et plusieurs programmes et projets gouvernementaux intervenant dans le secteur de l'élevage et de l'aménagement hydro-agricole.

Communication n°6 : Directives volontaires pour une gouvernance foncière responsable : aperçu général et niveau d'opérationnalisation dans les systèmes agro-pastoraux du Bénin

Cette communication a été présentée par monsieur Dramane OROU GUETIDO, Coordonnateur de l'ANOPER. Ce dernier a structuré sa présentation autour de six points clés : contexte, objectif des directives, but, principes fondateurs, processus d'élaboration de ces directives, niveau d'opérationnalisation des directives dans les systèmes pastoraux du Bénin.



Cette initiative a été portée par la FAO et ses partenaires et visait à aller vers une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. Tous les régimes fonciers sont ici considérés, terres dans le domaine public, privé, communautaire, droits fonciers coutumiers et informels. Le but ultime des directives volontaires, c'est de garantir la sécurité alimentaire et de faire la promotion et la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate et ceci dans un contexte de la sécurité alimentaire nationale. Lorsque la terre n'est pas bien gérée, il faut savoir que dans un pays comme le Bénin où plus de 80% de la population est agricole, alors ça veut dire qu'on ne peut pas chasser la pauvreté, ni la famine. Une attention particulière est portée à la réduction de la vulnérabilité, parce qu'aujourd'hui lorsque nous allons sur le terrain il y a de la marginalisation. Mais les gens n'aiment pas qu'on en parle. Il y a des ethnies, qui ne peuvent pas avoir accès à la terre et cela se passe dans les pays avec des béninois. Les directives constituent une référence internationalement reconnue en vue de l'instauration de pratiques responsables.

Le premier principe promu par les directives volontaires, c'est de pouvoir reconnaître et respecter tous les droits fonciers légitimes et leurs détenteurs. Protéger les droits fonciers légitimes contre les menaces. Promouvoir et faciliter l'exercice des droits fonciers légitimes. Donner accès à la justice en cas de violation des droits fonciers légitimes. Prévenir les différends fonciers, les conflits violents et la corruption. Certains principes visent les entreprises, qui sont tenues de respecter les droits de l'homme et les droits fonciers légitimes des populations.



Questions d'éclaircissement, commentaires et échanges sur les communications n° 5 & 6

Le modérateur, Roch MONGBO, a commencé par faire un récapitulatif des présentations. Il a souligné que pour apaiser les débats, il est essentiel de comprendre que la formalisation découle de l'évolution progressive de situations qui étaient initialement informelles. Il a ensuite encouragé les participants à exprimer leurs réflexions sur les deux présentations.

- **Monsieur KADER** : Comme je suis le premier intervenant, je voudrais remercier le communicateur. Une première préoccupation : j'ai entendu dire qu'il y a deux types d'agropastoralisme. De par ma connaissance du terrain, je veux avoir des explications qui soutiennent cette position parce que ce que nous connaissons jusque-là, c'est des agro-éleveurs, des éleveurs qui font de l'agriculture qu'on a souvent appelé agropastorale. Donc, lorsqu'on dit que les agriculteurs, dans le contexte béninois font un peu d'élevage, je reste un peu réservé parce que c'est juste pour des bœufs de trait, le reste, c'est le confiage qui est très peu développé. Mais, lui dit qu'il y a deux types d'agropastoralisme, moi, ça me met mal à l'aise.

Deuxième préoccupation : c'est la Direction de l'élevage ; dans son speech, elle a dit que la production fourragère se développe et ça permet de bien faire la mutation, avec une transition vers la sédentarisation, donc, je veux bien comprendre. Combien de kilogrammes de matières sèches il faut pour alimenter une vache adulte et par jour, dans ce cas, combien d'hectares de fourrage il faut pour alimenter environ 5 bêtes ? Par rapport aux difficultés foncières des éleveurs évoquées, comment sommes-nous en train d'évoluer ? La direction de l'élevage nous a présenté le cheptel national. Combien d'éleveurs sont en train de se sédentariser ? A quel taux sommes-nous ?

- **Monsieur SAMBO** : Moi, j'ai une préoccupation particulière : je souhaiterais que quand on se rencontre entre acteurs, on partage ce que nous vivons et nos réalités parce que la grande difficulté que nous avons de façon générale dans le monde rural, c'est le décalage entre les réalités de terrain et ce qui se fait entre élites. Je reviens sur les questions de fourrage. La question du fourrage concerne l'avenir du pastoralisme dans toute la sous-région et non pas qu'au Bénin. Si vous prenez 10 éleveurs, à peine 3 sont d'accord avec la sédentarisation. Compte-tenu du fait que nous savons que c'est l'avenir du pastoralisme, est-ce que ce n'est pas mieux de mettre ça sur la table pour voir comment on va aborder cela ? Parce que dans tout ce qu'on a exploré jusque-là, on a toujours parlé de fourrage et de ravitaillement de bétail, puisque ça pose problème. Personne ne peut dire le contraire. Est-ce qu'on ne peut pas apporter une solution à cela ? Dans notre commune, nous avons des aires de pâturage, des espaces pastoraux. Est-ce qu'on ne va pas inciter les communes par exemple à créer des champs fourragers d'un certain niveau, quitte à ce que des éleveurs payent pour y rentrer. Cela peut aussi amener des recettes à la commune pour développer une stratégie dans ce sens. Un éleveur de Malanville à la recherche de fourrage peut venir ici, il peut aller au Togo, il peut aller au Ghana. Mais il n'a pas actuellement dans sa tête l'option qu'il peut rester à Malanville et s'organiser pour nourrir le cheptel.

- **Monsieur KASSOUA** : Comment les communes arrivent à connaître les besoins véritables des éleveurs ?

- **Monsieur DOSSOU** : La sécurisation foncière n'a pas été abordée dans la présentation de la Direction de l'Élevage. Aussi, il faudrait penser à un plaidoyer pour la question de sécurisation foncière. En outre, il faut penser à inviter l'ANDF pour les futures rencontres de ce type.
- **Monsieur GNANLI** : Quelles sont les actions prises par la Direction de l'Élevage pour faciliter l'obtention du Certificat National de Transhumance ?
- **Monsieur ZAKARI** : Ma préoccupation est relative aux manipulations génétiques pour l'amélioration des espèces. Aussi, les différentes dispositions sont-elles adressées aux personnes instruites ou à toute personne lambda ? Il y a aussi le problème du non-respect des engagements. Que faire quand certains sont informés des dispositions mais ne les respectent pas ?
- **Monsieur SAMBO** : Il faut revoir l'utilisation des termes et parler plutôt de mobilité que de transhumance car la transhumance est saisonnière
- **Docteur TEKOU** : Les configurations actuelles des systèmes agropastoraux sont le reflet d'une transition complexe entre les pratiques traditionnelles de transhumance ou mobilité et les politiques visant à la promotion de la sédentarisation. Ainsi des enjeux apparaissent : les enjeux globaux (changements climatiques, sécurité, gestion des ressources naturelles) et les enjeux locaux (sécurisation foncière, pressions foncières, etc.). Il a donc trois questions. Les systèmes de production pastorales mobiles sont-ils incompatibles avec les exigences modernes de sécurité et de gestion de l'espace ? Quels sont les principaux défis identifiés dans la coexistence entre l'élevage sédentaire et l'élevage mobile ? Les systèmes pastoraux mobiles sont-ils perçus comme solution viable ?
- **Docteur LESSE** : Ce n'est pas seulement les textes qui ont permis de passer de l'élevage mobile à l'élevage sédentaire. Il y a eu des facteurs comme la démographie grimpanche, la diminution des espaces pastoraux qui obligeaient déjà les éleveurs à se sédentariser avant que l'Etat ne l'interdise. Vu notre superficie, à long terme, l'élevage mobile ne serait pas viable.
- **Monsieur SINABARAGUI** : Il existe des agro-pasteurs et des agro-éleveurs. Les pasteurs étaient fondamentalement des transhumants. Les agro-éleveurs sont les détenteurs de bœufs de trait et qui font de l'agriculture.
- **Maire de Ouessè** : on a beaucoup d'exemples. Le problème, c'est que le thème de la communication de tout à l'heure, c'est de la transhumance à la sédentarisation. Quand on voit le thème et qu'on suit le développement de la communication, on se dit qu'il y a des éléments qu'on doit pouvoir compléter. Nous devons chercher ensemble ces textes et lois. Le premier, si je veux quitter la transhumance pour la sédentarisation, qu'est-ce que je dois faire ? Quels sont les lois à considérer ? Quelles sont les conditions à remplir pour quitter la transhumance et aller à la sédentarisation ? Quels sont les écueils ? Le ProSER a eu quels résultats concrets ? Qu'est-ce que nous pourrions demander comme appui au gouvernement ? Il y a des préalables à la sédentarisation. On n'en est pas encore là. Nous avons besoin de quelques conditions avant l'application de la nouvelle loi.
- **Monsieur OROU GUETIDO** : La semaine passée à Dassa, nous avons demandé que les parcelles fourragères soient installées sur des lieux où il y a des forages. Mais comme l'a dit le Maire, à Gogounou, les gens ont pensé que semer de l'herbe, c'est

de la folie. Beaucoup d'éleveurs ont, dans leurs troupeaux, 60% d'animaux appartenant à d'autres, à des cadres.

- **Monsieur KASSOUA** : je veux comprendre la question de la sous-transhumance.
- **Monsieur DOSSOU** : j'ai constaté que dans la présentation de la Direction de l'Élevage, la question de la sécurisation foncière n'a pas été abordée. Or, c'est très important. On pourrait faire un plaidoyer sur la sécurisation foncière. Il serait bon que l'ANDF soit représenté à ces rencontres-ci. Je ne sais pas s'il faut faire un plaidoyer pour que le code foncier soit révisé.
- **Monsieur GNANLI** : à propos du certificat national de transhumance, je ne sais pas les dispositions que la direction de l'élevage est en train de prendre en compte pour régler ces problèmes ?
- **Monsieur ZAKARI BASSAROU** : qu'est-ce que nous faisons des panoplies de dispositions, de lois. Parmi nos populations, combien sont vraiment lettrées ? On devait faire bouger un peu l'application des lois.
- **Docteur TEKOU** : Les configurations actuelles des systèmes agropastoraux sont en transition et confrontées à des enjeux globaux, comme à des enjeux locaux : La sédentarisation, qui est souvent présentée comme solution soulève beaucoup de questions. Est-ce que les systèmes de production pastorale sont incompatibles avec les exigences de mobilité ? Quels sont les principaux défis issus des systèmes sédentaires et systèmes mobiles ? Est-ce que pour les systèmes pastoraux mobiles, la sédentarisation est inévitable ? Quelle est la part de concertation entre les acteurs ? Les régimes fonciers actuels tiennent-ils compte de la mobilité des éleveurs ?
- **Docteur LESSE** : nous avons réalisé une étude qui a montré que déjà sur nos productions locales, il faut la promotion des cultures fourragères avec l'aliment bétail. Nous devons commencer à penser l'élevage mobile autrement.
- **Professeur Roch MONGBO** : nous travaillons aujourd'hui pour demain. Il faut que nous réussissions à gommer du langage le mot *éleveur*. C'est dans l'intérêt des agropasteurs que nous parlons des agro-éleveurs. C'est le début de la fin du fait qu'on considère le Peulh comme un éternel étranger chez lui. Le débat sémantique, il faut le voir ainsi. L'esprit de l'exposé des directives, c'est de nous donner une arme. Les directives constituent une arme.



Prise de parole et réponses aux questions sur les communications n° 5 & 6

Monsieur YAOUROU : Le développement de la culture fourragère n'est pas récent. L'APESS s'est créé en 1989, alors qu'il y avait eu une sécheresse au niveau du Sahel. C'est ce qui a conduit à la création de l'APESS. Au moins 60% des présidents APESS ont des champs fourragers. Nous pouvons faire un tour à Kpanhouian, le président APESS Kpanhouian a plus de 40 ha dans la zone de Kpanhouain. Il a plus de 5 ha de parcelles fourragères. Avant les éleveurs se déplaçaient facilement. Quand nous prenons le Nord, Nous sommes des agro-éleveurs au Nord. Le problème de terre se pose. L'année passée, un éleveur installé qui possédait plus de 30 ha a été menacé de déguerpir. Le problème, c'est le problème

foncier. Tout le monde en est conscient actuellement : nous devons rester là où on est pour cultiver le fourrage et avoir la quantité d'aliments nécessaire à nos troupeaux.

Monsieur SINABARAGUI : il n'y a pas d'éleveur aujourd'hui, qui n'ait pas une aire de fourrage dans son exploitation. Aujourd'hui, ils ont pris conscience de l'enjeu. Et au niveau de la commune de Malanville, nous avons un marché de fourrage.

Docteur ZAKARI BASSAROU : Moi, je ne suis pas agro-éleveur, mais je suis agent d'une association intercommunale. Nous travaillons en consortium avec UCOPER Borghou-Alibori. Et en répondant aux appels à projets, j'ai appris par lui, le coordonnateur UCOPER Borghou-Alibori, on a fait un diagnostic rapide dans notre zone. On a 6 communes. Il y a une initiative ancienne à Malanville, où des jeunes font le commerce des foins. C'est pratiquement unique dans notre zone et on s'est dit qu'il faut la propager, il faut la mettre à l'échelle. Donc, ce que le deuxième-adjoint au Maire de Malanville a dit, c'est vrai. C'est une école qu'on doit pouvoir encourager, promouvoir.

Professeur Roch MONGBO : Ce qu'a dit monsieur Sambo a été amendé par les deux interventions. Si on veut faire une synthèse, on va dire qu'il y a des difficultés à entretenir et à mettre en application la production de parcelles fourragères parce que (1) l'insécurité foncière constitue un risque (2) l'investissement est important et demande d'investir dans des parcelles fourragères alors qu'une proportion de troupeau appartient à d'autres et est confiée (3) soustraire la possibilité de sortir, c'est enlever des opportunités de valorisation des ressources naturelles.

Il y a des initiatives de développement de cultures fourragères, il y a un marché de foin qui a émergé, donc c'est possible que des éleveurs s'investissent dans la culture du fourrage. Néanmoins, il faut ajouter que pour cela, il faut instituer l'identification d'espaces fourragers pour les communes.

Ce n'est pas réaliste que les individus envisagent seuls un espace fourrager pour entretenir leur bétail. Cela ne sera pas suffisant, il faudra des espaces fourragers publics.

C'est une question de survie de l'élevage que la question des espaces fourragers.

C'est une forte recommandation qui peut être portée à l'échelle sous-régionale.

Monsieur SAMBO : Les éleveurs autochtones ne sont pas en transhumance. Ces éleveurs locaux sont en mobilité et non en transhumance. La transhumance est saisonnière, on peut parler de la mobilité à la sédentarisation. Les vrais éleveurs du Sud ont compris qu'il faut changer et passer à la production fourragère. Le commerce du fourrage est plus rentable que le métier du bouvier dans la région de Bohicon. Mais le projet de sédentarisation n'accompagne pas ce processus comme il le faut.

Madame ADOLIGBE : S'agissant de l'établissement du certificat national de transhumance ; au niveau national, pour les demandes de ce certificat, il faut contacter un vétérinaire et s'adresser ensuite à la direction de l'élevage, et en 72 heures, c'est réglé.

Le modérateur a alors sollicité un consensus pour discuter plus en profondeur de la proposition de M. SAMBO. Pour M. KADER, il est impératif d'intégrer la production de fourrages dans les plans d'aménagement. Il a fait remarquer qu'il existe encore des éleveurs réfractaires à ces nouvelles pratiques, car ils n'ont pas encore pleinement compris leur importance. Pour M. YAROU, APESS travaille beaucoup sur la production fourragère. Pour

lui, une bonne partie des éleveurs adhérents font de la culture fourragère. Il a donné des exemples d'éleveurs qui ont jusqu'à 30 ha de cultures fourragères. La vraie menace pour lui est la pression foncière ; c'est l'indisponibilité foncière qui rend les éleveurs réticents. Pour M. SINABARAGUI, contrairement à ce que pense le 2e adjoint au Maire, la quasi-totalité des éleveurs ont au moins une espèce de fourrages sur leurs exploitations. Il y a même un marché de nuit de fourrages à Malanville. Pour renchérir, le Maire de Ouessè pense que les éleveurs sont conscients que le pâturage naturel ne suffit plus et que dans sa commune, on assiste à l'achat de terre par des éleveurs pour y installer des cultures fourrages. Il demande de façon pratique, quels sont les accomplissements du ProSER ? Aussi, avant d'appliquer effectivement la sédentarisation, il y a des préalables.

Selon OROU GUETIDO, le ProSER a prévu 55 000 ha environ de parcelles fourragères. Il est aussi prévu 137 forages pour permettre l'exploitation toute l'année. Aussi, il note que pour de nombreux éleveurs, le bétail ne leur appartient pas totalement mais à d'autres personnes. Pour l'un des participants, les parcelles fourragères devraient servir juste à la complémentation et au maintien des performances (femelles gestantes, reproducteurs, etc.)

En résumé, pour le modérateur, des initiatives existent déjà. Il y a un marché de foin, des installations fourragères déjà donc il est possible que les éleveurs s'investissent dans les cultures fourragères. Néanmoins, il faut ajouter la possibilité que les communes mettent en place des espaces fourragers payants. L'espoir est donc permis.

Suite à cette phase de questions et de discussions, le Haut-commissaire à la sédentarisation, Dr Adamou MAMA SAMBO a présenté une communication sur le thème

[Communication n°7 : Options de Politiques Publiques en matière de pastoralisme au Bénin : leviers d'action pour un meilleur accompagnement des systèmes d'élevage agro-pastoraux](#)

Le Haut-Commissaire a ensuite pris la parole pour aborder la question de la sédentarisation. Il a précisé que l'objectif de cette démarche n'est pas d'éliminer l'activité d'élevage mais plutôt d'en favoriser l'adaptation et l'intégration dans un contexte rural en mutation. En réalité, la sédentarisation est déjà en cours sous une forme de semi-sédentarisation, où certaines pratiques traditionnelles d'élevage évoluent pour mieux répondre aux défis contemporains.

Le Haut-Commissaire a également évoqué les différentes mesures qui ont été mises en place pour soutenir cette transition. Parmi celles-ci, il a mentionné le Décret sur la Veille Pastorale qui vise à encadrer et sécuriser les pratiques d'élevage. De plus, un Comité d'Orientation pour le développement de l'élevage a été créé. Ce comité a pour mission de coordonner et de superviser la mise en œuvre des orientations gouvernementales relatives à l'élevage, tout en veillant à assurer une cohabitation harmonieuse entre agriculteurs et éleveurs. Il a affirmé sans détour, que la sédentarisation constitue une politique ambitieuse, visant à instaurer une



coexistence pacifique et productive entre les agriculteurs et les éleveurs. Cette approche intégrée est essentielle pour garantir la durabilité des ressources naturelles et le bien-être des communautés rurales.

L'arrêté pris par le Bénin pour interdire la transhumance transfrontalière, est un acte, une décision politique qui peut être contestée devant les tribunaux et ailleurs. Mais c'est un fait. Il pense que même avec les dispositions de la CEDEAO, s'il existe des obligations internes envers un pays, ce pays peut prendre des mesures pour y faire face et en informer la CEDEAO.

Par exemple, lorsque le Nigeria a décidé de fermer ses frontières pendant deux ans, il n'y a pas eu de débat. Le Nigeria avait avancé des raisons économiques et sécuritaires pour justifier cette fermeture envers certains pays. De la même manière, l'activité pastorale, notamment la transhumance transfrontalière, a provoqué une situation d'insurrection. Dans la région d'Abomey et ailleurs, une décision a été prise en conséquence. Nous devons maintenant vivre avec cette décision et en gérer les effets.

Il existe un certain nombre de structures et d'institutions mises en place pour répondre à cette situation, dans le but d'améliorer ce que nous recherchons : la mise en œuvre d'une politique de sédentarisation. Il est important de comprendre que le décret portant sur cette politique s'appuie sur la loi pastorale. Outre ce décret, il existe également un code pastoral, et d'autres dispositifs, tels que des arrêtés interministériels, qui sont parfois pris pour mettre en œuvre certaines actions, notamment en ce qui concerne la mobilité et la transhumance nationale.

Cependant, il est nécessaire de reconnaître qu'au niveau juridique, de nombreuses erreurs ont été commises par le passé. Pendant longtemps, l'activité pastorale n'a même pas été reconnue légalement. Aujourd'hui, cette activité est enfin prise en compte, mais il reste encore des défis à relever.

Par ailleurs, un comité de gestion a été créé pour la coordination des actions publiques dans le secteur de l'élevage, notamment en ce qui concerne la sécurisation des espaces dédiés à la transhumance. Ce comité, qui se substitue aux anciens comités nationaux de gestion de la transhumance, a pour mission de veiller à une meilleure cohabitation entre les différents acteurs.

Une autre mission consiste à sensibiliser les acteurs concernés afin de promouvoir une cohabitation harmonieuse. C'est pour cela que le décret portant sur la loi pastorale a intégré des comités de concertation multi-acteurs pour renforcer la cohésion sociale. Ces comités visent à résoudre non seulement les conflits entre éleveurs et agriculteurs, mais aussi les différends fonciers entre agriculteurs eux-mêmes et entre éleveurs.

Vous avez un document qui, même s'il s'agit d'un décret, n'en est pas moins important. Ce décret porte sur la création d'un comité de pilotage pour le développement de l'élevage. Aujourd'hui, la mission du chef de l'État est plus globale : il s'agit de parler d'élevage et de l'épanouissement des éleveurs, quel que soit leur groupe ethnique, qu'ils soient Peuls, Somba, Fon, ou autres. L'essentiel est de leur fournir le soutien et le financement nécessaires pour qu'ils puissent vivre dignement de leur activité.

Ce comité a été mis en place pour coordonner la mise en œuvre des actions gouvernementales en matière d'élevage et de cohabitation harmonieuse entre agriculteurs et éleveurs. Il est aussi

chargé de travailler avec le Ministère de la Décentralisation pour la sédentarisation des éleveurs. Toute la politique actuelle tourne autour de cette question de sédentarisation.

Toutefois, il est important de ne pas se limiter à une vision restrictive de la sédentarisation. Certains pensent que cela consiste simplement à enfermer les animaux dans un espace clos. Mais au niveau sectoriel, notamment au ministère de l'Agriculture, ce débat est plus complexe. La sédentarisation ne signifie pas la fin de la mobilité, mais plutôt une meilleure gestion de l'activité pastorale en complémentarité avec l'agriculture. L'objectif final est d'intégrer ces deux systèmes, pastoral et agricole. Il ne s'agit pas seulement de cohabiter, mais de parvenir à une véritable intégration. Ce concept d'intégration n'est pas nouveau, mais il reste pertinent. Nous devons évoluer pour que l'innovation agricole et pastorale puisse être portée par toutes les communautés, sans distinctions particulières.

Cette politique de sédentarisation repose sur une cohérence stratégique. Elle doit s'accompagner d'une meilleure coordination entre les différents ministères et structures impliquées dans les projets et programmes liés à l'élevage et à l'agriculture. Il faut renforcer la synergie pour une action plus efficace sur le terrain.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir, il est essentiel d'évaluer régulièrement les résultats des projets gouvernementaux et de veiller à une cohérence dans l'application des politiques stratégiques. Le dialogue entre les gouvernements et les acteurs du secteur est fondamental pour identifier et mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques.

Le décret dont il est question ici date de 2012. Nous sommes maintenant en 2022, et ce décret, numéro 2218, porte sur la création d'un comité de pilotage pour le développement de l'élevage et la mise en œuvre des actions associées. Ce comité, présidé par le Haut-Commissaire, est composé de plusieurs ministres, dont celui de l'Agriculture, de l'Intérieur et de la Décentralisation, car les questions de sécurité, d'accès aux ressources et de logement sont cruciales dans ce secteur.

La coordination des actions se fait à tous les niveaux, du national au communal, et les préfets, ainsi que les maires, jouent un rôle clé dans l'animation de ce dialogue au niveau local. Ces comités de concertation, notamment sur la cohésion sociale, sont déjà en place et continueront d'évoluer pour mieux répondre aux enjeux de l'élevage et de l'agriculture.

Des réunions sont prévues en 2024 et début 2025 pour faire le point sur ces questions, notamment en lien avec les dynamiques internationales. Ces concertations permettront de recueillir les avis des différents acteurs et d'ajuster les politiques en conséquence.

Il a terminé son exposé en soulignant que l'objectif est de transformer le système d'élevage pour lui offrir un environnement sécurisé et stable. Il y a quatre objectifs spécifiques à atteindre, liés à l'amélioration des conditions de vie des éleveurs, à l'accès au foncier, à la gestion des tensions communautaires, et au développement durable du secteur.

En conclusion, il a souligné la nécessité de tous travailler ensemble pour améliorer la situation et créer un cadre propice à la paix et à la prospérité dans nos régions.

3.2.2 Deuxième session des Travaux de Groupe autour de la session thématique 3

Les participants ont été répartis en trois groupes. Le groupe N°1 a gardé la même configuration que le premier jour pour approfondir des éléments de réponses aux questions relatives aux interventions d'appui à l'élevage et au pastoralisme. Toutefois, pour des besoins d'efficacité et d'efficience, le groupe N°2 constituée le premier jour a été éclaté en deux groupes, donnant naissance en plus du groupe N°2 au groupe N°3. Ces derniers ont été renforcés par quelques membres du groupe1, détachés selon leur secteur d'activités en fonction des sujets à traiter. Les travaux ont porté respectivement sur :

- Approfondissement des éléments de réponses aux questions relatives aux interventions d'appui à l'élevage et au pastoralisme (les projets et programmes publics et privés, les objectifs poursuivis, les enjeux, les réalisations).
- Options de politiques publiques et d'itinéraires techniques pour une coexistence synergique des différents systèmes d'élevage au Bénin
- Les systèmes agro-pastoraux du Bénin au sein de l'espace KADO (Kébir- Alibori-Dosso) : leviers d'action pour la veille et le suivi des politiques publiques et des résultats du processus de « *Nouakchott + 10* ».

3.2.2.1 Restitution des résultats des travaux du Groupe N°2 et discussions en plénière

Lors de l'animation du groupe N°2 de discussion sur **les options de politiques publiques et d'itinéraires techniques pour une coexistence synergique des différents systèmes d'élevage au Bénin**, les membres ont convenu qu'il est essentiel de structurer les échanges autour de questions clés pour recueillir des informations pertinentes et variées. Pour y parvenir, il s'est agi pour le groupe d'examiner les options de politiques publiques, d'identifier les itinéraires techniques pour améliorer la complémentarité et la durabilité, de discuter des défis et opportunités liés à la coexistence des systèmes d'élevage, et enfin formuler des recommandations pour les décideurs et praticiens



Objectif 1 : Examiner les options de politiques publiques

1. Quelles politiques publiques existantes favorisent ou entravent actuellement la coexistence entre les différents systèmes d'élevage au Bénin ?

R1 : Politiques de sédentarisation, politiques d'aménagements des zones forestières, la politique de territorialisation du secteur agricole, politique de promotion des cultures de rente et autres spéculations

2. Quels sont les mécanismes de coordination interinstitutionnelle qui pourraient être mis en place pour soutenir la complémentarité entre l'élevage extensif et intensif ?

R2 : Créer plutôt une agence de gestion de l'élevage pour la coordination des activités du secteur.

3. Comment les politiques publiques pourraient-elles mieux intégrer les besoins spécifiques liés à la mobilité des éleveurs dans le cadre de la gestion des terres et des ressources naturelles ?

R3 : L'élevage doit être pris en compte dans les Plans Directeurs. Concernant la sécurisation foncière des espaces agro-pastoraux : il faut déclarer les zones d'élevage comme Domaines d'utilité Publique.

Objectif 2 : Identifier les itinéraires techniques pour améliorer la complémentarité et la durabilité

4. Quels types d'innovations techniques (ex. fourrages, techniques d'abreuvement) pourraient être introduits pour rendre les systèmes d'élevage plus complémentaires et durables ?

R4 : - Transformation des résidus de récolte en aliments de bétail
- Production et commercialisation de fourrages
- Mise en place des Points d'Eau Autonome (PEA) à la place des retenues d'eau
- Promotion de la production fourragère pour en faire une activité économique
- Promotion de l'insémination artificielle

5. Quelles pratiques agroécologiques peuvent être mises en œuvre pour assurer une meilleure gestion des pâturages tout en garantissant une durabilité environnementale ?

R5 : - Contractualisation entre agriculteurs et éleveurs afin que les animaux s'occupent de la fertilisation des sols des parcelles fourragères (Contrats de bouses de vaches)

- Délimitation des parcelles fourragères par des espèces arbustives

Objectif 3 : Discuter des défis et opportunités liés à la coexistence des systèmes d'élevage

6. Quels sont les principaux défis économiques, sociaux ou environnementaux qui freinent la coexistence harmonieuse entre les systèmes d'élevage au Bénin ?

R6 : - Droit d'accès au foncier (social)
- Changements climatiques (environnemental)
- Mauvaise gestion des biens communautaires (économique)

7. Quels sont les avantages et opportunités liés à la diversification des systèmes d'élevage (élevage mixte, agro-pastoralisme) pour améliorer la productivité et la durabilité ?

R7 :

- Régénérescence des sols
- Meilleure gestion durable des terres
- Santé animale
- Qualité du lait et de la viande

8. Quels rôles les acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales et les communautés villageoises, peuvent-ils jouer dans la gestion des conflits et la promotion d'une coexistence pacifique entre éleveurs et agriculteurs ?

R8 : Mise en place et animation régulière des cadres inclusifs de concertation multi-acteurs

Objectif 4 : *Formuler des recommandations pour les décideurs et praticiens*

1. Quelles recommandations concrètes pouvez-vous proposer pour améliorer les cadres juridiques et réglementaires afin d'assurer une gestion inclusive et durable des systèmes d'élevage au Bénin ?

R9 :

- Elaborer et mettre en œuvre des schémas directeurs communaux
- Mettre en place un système de dénonciation des corruptions et des fraudes au niveau des cadres de concertation
- Faire une évaluation périodique des activités des cadres de concertation.

3.2.2.2 Restitution des résultats des travaux du Groupe N°3 et discussions en plénière

Dans le cadre des discussions portant sur le thème « Les systèmes agro-pastoraux du Bénin au sein de l'espace KADO (Kébir Alibori Dosso) : leviers d'action pour la veille et le suivi des politiques publiques et des résultats du processus Nouakchott + 10 » ; il s'est agi pour le groupe N°3, d'analyser l'état actuel des systèmes agro-pastoraux dans l'espace KADO, d'identifier les leviers d'action pour la veille et le suivi des politiques publiques, et enfin formuler des recommandations pour le processus « Nouakchott + 10 ».



Objectif 1 : Analyser l'état actuel des systèmes agro-pastoraux dans l'espace KADO

- **Les principaux systèmes agro-pastoraux actuellement pratiqués dans l'espace KADO et comment ils se différencient d'autres zones du Bénin.**

Dans l'espace KADO c'est l'élevage qui est basé sur le système de mobilité du cheptel dans tout l'espace KADO caractérisé par la transhumance saisonnière. Les éleveurs de cette zone partagent la même culture et les mêmes coutumes (même les langues se ressemblent). Les éleveurs sont sédentarisés depuis plusieurs années. Cependant c'est leur cheptel qui fait

l'objet de mobilité. Les agriculteurs et les éleveurs s'acceptent plus dans l'espace KADO que dans les autres régions. En effet, cela se confirme par une interaction plus intense entre les acteurs.

- **Les défis majeurs auxquels font face les agro-pasteurs dans ces régions, notamment en termes d'accès aux ressources (terres, eau, fourrages)**

Défis relatifs au foncier : instrumentalisation et occupation des terres par des colons agricoles.

Défi environnemental : conservation par exemple du Parc W, insuffisance des cours d'eau et de l'espace de pâturage, infiltration des troupeaux dans le noyau du parc, défi sanitaire lié au brassage des animaux.

Défi sécuritaire : La question du terrorisme, il y a des excès de répression exercés sur certains agropasteurs.

- **L'influence des changements climatiques et des dynamiques démographiques sur les pratiques agro-pastorales dans l'espace KADO**

Dégradation de terres, poches de sécheresse, perturbation des cycles de saisons pluvieuses, accroissement de la demande de terres, mobilité difficile du bétail à cause de l'occupation des couloirs de passage

- **Mécanismes de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs mis en place dans ces zones et leur efficacité**

Mise en place des comités de gestion, comités de veille, comités de concertation, espaces de dialogues mais qui dans leur ensemble sont très peu efficaces en raison d'une faible mobilisation des ressources.

Objectif 2 : Identifier les leviers d'action pour la veille et le suivi des politiques publiques

- **Les principales politiques publiques actuelles relatives à la gestion des systèmes agro-pastoraux, et comment elles sont perçues par les communautés locales**

Plusieurs politiques et décisions ont été adoptées : le code pastoral, le code foncier et domanial, l'interdiction de la transhumance transfrontalière, le décret sur la veille pastorale. Il n'y a pas de politique d'accompagnement de mise en œuvre de ces textes.

Les communautés pensent qu'elles ne sont pas associées à l'élaboration de ces mesures politiques et ne participent pas à la prise de décision des textes à élaborer.

- **Mécanismes de suivi et de veille des politiques agro-pastorales qui peuvent être mises en place pour mieux surveiller les évolutions des systèmes dans l'espace KADO**

Créer une plateforme des acteurs de la filière agropastorale

- **Acteurs (institutions gouvernementales, ONG, organisations paysannes) qui devraient être impliqués dans la veille et le suivi des politiques publiques liées à la gestion des systèmes agro-pastoraux**

Plusieurs institutions sont identifiées : DDAEP Alibori, ATDA 1, Haut-Commissariat à la Sédentarisation des Eleveurs, Préfet, gouverneur, police républicaine, acteurs de la société civile pastorale

- **Innovations technologiques (par exemple, outils de cartographie, bases de données en ligne) qui pourraient faciliter le suivi des politiques publiques dans cette région**

Applications sur une base de données avec une Intelligence Artificielle (IA) vocale pour orienter les éleveurs dans leurs déplacements, signaler les problèmes et les situations de danger.

Objectif 3 : Formuler des recommandations pour le processus « Nouakchott + 10 »

- **Comment les leçons tirées de la gestion des systèmes agro-pastoraux dans l'espace KADO peuvent-elles être intégrées dans le cadre du processus "Nouakchott +10" ?**

Les leçons tirées (succès et autres expériences) serviront à formuler des recommandations. Comme succès, on peut citer par exemple le financement d'un embarcadère, d'un marché à Bétail, d'un marché de vivres, l'espace de dialogue qui a été créé dans l'espace KADO, la valorisation de la culture à travers des festivals, etc. Ces expériences porteuses serviront beaucoup pour le processus « Nouakchott + 10 ».

IV- Pistes prospectives d'actions et de recommandations

Au-delà de revendiquer une plus juste et équitable place au secteur du pastoralisme dans les politiques publiques nationales et sous-régionales, les pratiques d'élevage devront s'adapter au contexte environnemental et aux exigences d'une agriculture qui devra elle aussi s'ajuster. Dans le même temps, on devra travailler à une meilleure utilisation des intrants et une meilleure valorisation des extrants de l'élevage des ruminants en vue d'un meilleur accès au marché et une meilleure rémunération des exploitations pastorales et agro-pastorales. Aussi, une capitalisation plus systématique s'impose dans le souci d'une meilleure gestion des connaissances autour de cette activité. Par ailleurs, à défaut de réussir à susciter la synergie entre toutes les parties-prenantes, il faudra envisager des innovations institutionnelles pour assurer un plein épanouissement du secteur.

Interroger la capacité des États et organisations régionales à renforcer la coordination transfrontalière face aux tensions politiques et aux conflits liés à l'accès aux terres et à l'eau et aux dynamiques géopolitiques actuelles constitue un préalable à la matérialité des recommandations formulées ici. Il est nécessaire de fixer des normes réalistes et faciliter la coopération entre acteurs en vue de créer un environnement propice à l'investissement et à la promotion de bonnes pratiques entre les États et les organisations d'éleveurs et d'agriculteurs. Tous les États membres de l'espace devraient engager une relecture de leurs textes et des orientations nationales, examiner leur cohérence internes et envisager leur harmonisation ou/et une relecture des textes régionaux tenant compte des évolutions du pastoralisme dans un contexte sécuritaire tendu.

4.1 L'amélioration des pratiques d'élevage et de production agricole

Dans la perspective de cette amélioration des systèmes d'élevage, il faudra :

- Développer des pratiques d'élevage améliorées permettant un accroissement de la productivité, une réduction des pertes et une amélioration de la qualité des produits ;
- Former les éleveurs et les bouviers à l'adoption de techniques améliorées de gestion durable des ressources pastorales et d'adaptation aux changements climatiques ;
- Investir dans les infrastructures rurales telles que les couloirs de passage et des équipements d'eau potable pour faciliter la mobilité pastorale tolérée et l'accès aux marchés ;
- Encourager la transformation des produits locaux issus de l'élevage pour ajouter de la valeur et améliorer les revenus des éleveurs ;
- Favoriser l'accès au crédit et aux services financiers pour les petits éleveurs afin de les aider à investir dans leurs activités et dans l'amélioration de leurs pratiques ;
- Promouvoir des pratiques agricoles durables pour contenir les appétits sans cesse croissants des agriculteurs à la terre, pour préserver les sols, l'eau et la biodiversité ;
- Promouvoir les approches « *Une Seule Santé* » à travers la transformation des systèmes d'élevage pour améliorer la gouvernance et la santé globale (humaine, animale, environnementale) ;
- Soutenir les entreprises de production de champs fourragers pour de petits producteurs déjà investis dans cette activité dans les régions de Malanville, de Bohicon et de Dassa ;
- Disposer d'espaces pastoraux matérialisés et balisés sur les territoires des communes, dédiés aux couloirs de passage des troupeaux transhumants et à la production de pâturages ;
- Actualiser le répertoire des éleveurs locaux dans les communes ;
- Mettre en place une procédure fiable d'évaluations financières des dégâts tant sur les cultures que sur les animaux ;
- Renforcer les mécanismes multi-acteurs de concertation pour la cohésion sociale au niveau local au-delà de structures administratives formelles.

4.2 L'amélioration de la transformation et de l'accès des produits au marché

La demande nationale et sous-régionale en produits laitiers et carnés est croissante et les systèmes d'élevages ruminants ont le potentiel de satisfaire cette demande et faire face à la compétition des produits d'importation si des efforts sont engagés à cet effet :

- Développer des marchés locaux et internationaux équipés pour une meilleure valorisation des produits agro-pastoraux béninois ;
- Développer, à partir des expériences des mini-laiteries, des appuis ajustés aux micro-entreprises de collecte et de transformation du lait en divers produits alimentaires laitiers ;
- Soutenir des activités spécifiques en faveur des femmes telles que la gestion de boutiques d'intrants, la transformation des produits pastoraux et la commercialisation.

4.3 Une meilleure gestion des connaissances

Les projets dits de développement ont coutume de procéder par une sorte d'amnésie des expériences antérieures, se privant des ressources dont recèlent ces expériences pour interroger la pertinence des options actuelles. Ceci procède souvent d'une lecture superficielle de ces expériences et d'un diagnostic sommaire des situations actuelles, diagnostics biaisés sur le regard des parties-prenantes les plus influentes, au mépris des regards des autres moins influentes dans les choix des orientations, mais très pesantes sur le devenir des actions découlant desdites orientations. Pour limiter ces écueils, il est nécessaire d'engager des dispositifs innovants de gestion des connaissances, capables de capter et capitaliser les connaissances formelles et informelles sur le secteur pastoral et agro-pastoral et sur les moyens d'existence de leurs acteurs. Ces dispositifs se chargeront de :

- Capitaliser les enseignements des projets pour les expériences existantes et les mettre à la disposition des acteurs de la région ;
- Encourager toutes formes de capitalisation, usant de toutes les formes d'expression (littéraire, artistique, scientifique, etc.) ;
- Recenser les travaux de recherche sur l'agropastoralisme et identifier les projets et travaux universitaires sur l'agropastoralisme en cours en vue de les mettre à profit ;
- Poursuivre l'assistance juridique aux agropasteurs pour la protection des espaces pastoraux et le renforcement de la collecte des données sur la transhumance en vue de prévenir et gérer pacifiquement les conflits ;
- Poursuivre un véritable appui aux OSC locales (appui technique, financier, structurel) ;
- Accompagner un plaidoyer pour que les PTF encouragent la constitution de consortiums d'ONG locales en vue d'une couverture plus complète, efficace et efficiente des besoins d'accompagnement technique, organisationnel et socio-politique des acteurs et organisations d'agro-pasteurs ;
- Accompagner la synergie des dispositifs de veille, d'analyse et d'intervention au niveau local portés par des comités regroupant OSC/OP, CT, Services Techniques de l'État).

4.4 Renforcer la synergie d'action entre les acteurs

L'éclatement des ressources et intérêts du pastoralisme et de l'agro-pastoralisme sous plusieurs départements ministériels ne facilite pas le portage des intérêts du secteur, ni la construction de synergie d'actions autour des enjeux du secteur. La synergie devra être renforcée du niveau local au niveau national, avec une attention soutenue pour les espaces sous-régionaux. En effet, il faudra :

- Promouvoir la cohésion sociale au sein des espaces locaux pour réduire les conflits entre éleveurs et agriculteurs ;
- Intégrer les petits éleveurs dans les prises de décisions ;
- S'assurer d'une représentation effective des agro-éleveurs au sein des instances locales de gouvernance foncière ;

- Rendre les textes disponibles et accessibles, notamment aux populations analphabètes ;
- Faciliter la compréhension et application des arrêtés agropastoraux ;
- Créer une Agence Nationale de l'Élevage Pastoral et Agro-pastoral.

V- Clôture de la concertation

- *Monsieur GNANLI Bouraïma, Coordonnateur de l'APESS*

Il a débuté en exprimant sa gratitude envers les organisateurs de cet atelier, qui ont offert l'opportunité non seulement de faire le point sur la déclaration de Nouakchott, mais aussi d'évaluer la situation de l'agro-pastoralisme au Bénin. Les échanges fructueux qui se sont déroulés au cours de ces deux jours contribueront à faire progresser les actions sur le terrain. Ces discussions ont également révélé une préoccupation commune de tous les participants concernant les enjeux du pastoralisme au Bénin, tout en enrichissant la perception de certains sur les organisations pastorales. Il faut remercier le professeur pour la pédagogie et l'andragogie avec lesquelles il a conduit les travaux, merci au CEBEDES. Avant de venir dans cette salle, certains nous voyaient comme des syndicats, mais nous découvrons que le secteur agropastoralisme n'est pas un secteur à part. Au nom de l'APESS, je souhaite à tous bon retour et à la prochaine.

- *Monsieur GUETIDO OROU Dramane, Coordonnateur de l'ANOPER*

Monsieur OROU GUETIDO a exprimé sa gratitude et sa fierté d'avoir pris part à cet atelier, qui a permis de dresser un véritable état des lieux des difficultés affectant les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, piliers de l'économie béninoise. Il a remercié les institutions de recherche ainsi que les structures déconcentrées et décentralisées de l'État pour leur participation active. Même si le défi est immense, il a invité tout un chacun à ne ménager aucun effort pour le relever et salué cette très bonne initiative. « *Tant qu'il reste à faire, rien n'est fait car ce qui nous poursuit n'est pas arrêté* ». C'est sur ces mots qu'il a souhaité un bon retour à tout le monde.

- *Professeur Roch MONGBO, Directeur honoraire de CEBEDES*

Au nom de toute l'équipe de CEBEDES, il a exprimé son admiration pour l'enthousiasme et le sérieux avec lesquels les participants se sont investis dans cette concertation. Ils ont fait preuve de rigueur en abordant toutes les questions prévues lors des travaux de groupe, tout en veillant à consigner les contributions individuelles. Leur engagement dans les discussions a été remarquable, malgré la fatigue. À l'issue de cet atelier, il a souligné qu'il apparaît clairement que notre pays a beaucoup à offrir à la sous-région dans le domaine de l'agro-pastoralisme. Le Bénin et le Sénégal ont été désignés pour mener des réflexions visant à alimenter le processus Nouakchott +10. Les bailleurs ayant choisi le Bénin ont donc vu juste, car notre pays est dynamique dans le secteur agropastoral et a des expériences précieuses à partager.

Des avancées significatives ont été réalisées dans la compréhension de notre propre système. Le professeur a rappelé aux organisations APESS et ANOPER leur mission de produire un

document commun sur l'état des lieux, avec une attention particulière portée à l'agriculture, tandis que la PNOPPA devra élaborer un document similaire avec quelques lignes pour l'élevage. Ces démarches renforceront l'idée de concertations locales. Les recommandations formulées lors de cet atelier, si elles sont mises en œuvre et suivies avec rigueur, pourraient significativement améliorer notre système agro-pastoral.

Il a invité les participants à finaliser ce travail et a souligné que la rencontre combinant les travaux du Bénin, du Sénégal et des autres pays ayant conduit des processus de concertation similaires, et destinée à produire une déclaration des organisations de la société civile en vue de la réunion de haut niveau, se tiendra en Côte d'Ivoire au mois d'octobre. Comme ses prédécesseurs, il a remercié l'ensemble des participants et leur a souhaité un bon retour, avant de clôturer officiellement l'atelier de concertation des acteurs de la société civile du secteur agro-pastoral du Bénin.

ANNEXES



Vue d'ensemble des groupes de discussion

CONCERTATION NATIONALE AU BENIN



Animation d'un groupe de discussion sur le bilan des interventions d'appui à l'élevage et au pastoralisme – Groupe n°1

TERMES DE RÉFÉRENCE

I. Contexte

Au cours des deux dernières décennies, le secteur de l'élevage et du pastoralisme au Bénin a bénéficié de plusieurs interventions et programmes de soutien visant à améliorer les pratiques et les systèmes de production. Au cours des dix (10) dernières années, ces interventions devaient en partie constituer de la part du Bénin, une concrétisation de la déclaration de Nouakchott de 2013. Ces interventions ont couvert divers aspects, notamment l'amélioration des infrastructures, l'accès aux services vétérinaires, la gestion des ressources naturelles, la formation des éleveurs, et l'intégration des nouvelles technologies. Afin d'évaluer l'efficacité de ces interventions et d'en dégager les leçons apprises, il apparaît essentiel de réaliser un bilan participatif avec les parties prenantes concernées.

II. Objectifs

- Évaluer les évolutions constatées dans les pratiques et les systèmes d'élevage au Bénin au cours des deux dernières décennies, avec un accent particulier sur les dix (10) dernières années. Quels sont les principaux changements intervenus dans ces systèmes d'élevage lors des 20 ou 10 dernières années ?
- Exposer les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des interventions d'appui à l'élevage et au pastoralisme

- Citer les succès majeurs enregistrés à la faveur de ces interventions tout en précisant en quoi ils constituent des avancées pour les systèmes agro-pastoraux
- Quels sont selon vous les défis majeurs auxquels les systèmes agropastoraux se trouvent confrontés aujourd'hui au Bénin et proposer des recommandations pour améliorer la productivité et la durabilité des systèmes d'élevage agro-pastoraux au Bénin.

III. Résultats Attendus

- Un bilan exhaustif des interventions d'appui à l'élevage et au pastoralisme, incluant les perceptions des différents acteurs.
- Une identification des pratiques innovantes et des changements majeurs dans les systèmes d'élevage.
- Des recommandations stratégiques pour renforcer les politiques publiques en matière d'élevage et de pastoralisme.

IV. Participants

Le groupe de discussion sera composé des acteurs suivants :

- Représentants des associations d'éleveurs et de pasteurs de différentes régions du Bénin.
- Représentants des autorités locales et nationales : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, et autres agences gouvernementales impliquées.
- Organisations de la société civile œuvrant dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme.
- Experts et chercheurs : Spécialistes en élevage, pastoralisme, et développement rural.
- Représentants des organismes ayant financé ou soutenu des projets d'appui à l'élevage et au pastoralisme.

V. Méthodologie

1. Une revue préalable des rapports relatifs aux interventions d'appui à l'élevage et au pastoralisme.
2. L'identification et l'invitation des participants clés pour garantir une représentation équilibrée.
3. L'animation du groupe de discussion et la facilitation des échanges en mettant en avant les témoignages, les expériences et les points de vue des participants.
4. La synthèse des discussions via une compilation des contributions et l'élaboration d'un rapport de synthèse.
5. Validation et partage des résultats via la présentation des résultats lors d'une session de restitution avec les participants et autres parties prenantes.

VI. Durée : 1h30

- Lecture et compréhension des TDR (5mn)
- Réflexions individuelles sur leurs expériences du sujet et prises de notes (10 mn)
- Exposé et mise en commun des apports individuels (15 mn)
- Animation de la discussion de groupe et validation des inputs individuels (30 mn)
- Synthèse et notes finales pour la restitution en plénière : (30 mn)

VII. Responsabilités et ressources

- Organisateur : Coordination de l'événement, gestion logistique, et communication avec les participants.
- Facilitateur : Assurer la bonne conduite des discussions.
- Rapporteur : assurer la rédaction du rapport de synthèse.
- Matériel logistique : Salle de réunion, matériel audio-visuel, documentation.

VIII. Conclusion

Ce groupe de discussion (groupe °1) vise à fournir une évaluation critique et participative des interventions d'appui à l'élevage et au pastoralisme au Bénin, permettant ainsi d'informer les futures politiques et programmes dans ce domaine.

Feuille de route - Groupe de discussion N°1 : Bilan des interventions d'appui à l'élevage et au pastoralisme

Lors de l'animation du groupe de discussion sur *le bilan des interventions d'appui à l'élevage et au pastoralisme au Bénin (groupe n°1)*, il est essentiel de structurer les échanges autour de questions clés pour recueillir des informations pertinentes et variées. Voici quelques-unes des principales questions qui pourraient être discutées :

1. Bilan des Interventions

- a - Quels ont été les principaux programmes et interventions d'appui à l'élevage et au pastoralisme au Bénin au cours des deux dernières décennies ?
- b - Quels sont les objectifs spécifiques de ces interventions, et dans quelle mesure ont-ils été atteints ?

2. Évolution des Pratiques et Systèmes d'Élevage

- a - Quelles évolutions majeures avez-vous observées dans les pratiques d'élevage (techniques de production, gestion des troupeaux, alimentation, etc.) ?
- b - Comment les systèmes d'élevage ont-ils évolué, notamment en termes de productivité, de durabilité et d'adaptation aux changements climatiques ?
- c - Quelles nouvelles technologies ou innovations ont été introduites, et quelle a été leur adoption par les éleveurs ?

3. Impacts Sociaux et Économiques

- a - Quels ont été les impacts socio-économiques des interventions sur les communautés pastorales et agro-pastorales ?
- b - Comment ces interventions ont-elles influencé la qualité de vie des éleveurs, y compris en termes de revenus, de sécurité alimentaire et d'accès aux services essentiels ?
- c - Y a-t-il eu des effets inattendus ou négatifs sur les communautés ?

4. Gestion des Ressources Naturelles

- a - Comment les interventions ont-elles contribué à la gestion durable des ressources naturelles (pâturages, eau, etc.) ?
- b - Quels défis subsistent en matière de gestion des ressources naturelles, et comment ont-ils été abordés ?

5. Participation et Appropriation Locale

- a - Dans quelle mesure les communautés locales ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre des interventions ?
- b - Les éleveurs ont-ils adopté les changements proposés, et quelles ont été les principales résistances ou obstacles rencontrés ?

6. Défis et Leçons Apprises

- a - Quels ont été les principaux défis rencontrés lors de la mise en œuvre des interventions d'appui à l'élevage et au pastoralisme ?
- b - Quelles leçons apprises pouvez-vous partager, qui pourraient informer de futures interventions dans ce secteur ?

7. Recommandations pour le Futur

- a - Quels types de soutien ou d'interventions supplémentaires seraient nécessaires pour renforcer le secteur de l'élevage et du pastoralisme au Bénin ?
- b - Comment les futures interventions pourraient-elles être mieux adaptées aux besoins des éleveurs et aux réalités locales ?
- c - Quelles stratégies recommanderiez-vous pour améliorer la résilience des systèmes pastoraux face aux défis futurs, tels que les changements climatiques ou la pression démographique ?

8. Coordination et Politiques Publiques

- a - Comment évaluez-vous la coordination entre les différents acteurs (gouvernement, ONG, partenaires techniques et financiers) dans la mise en œuvre des interventions ?
- b - Quelles politiques publiques ont facilité ou entravé les progrès dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme ?

Feuille de route - Groupe de discussion N°2 : les modalités de prise en charge des enjeux transfrontaliers et de consolidation de la cohésion sociale – Groupe n°2

Lors de l'animation du groupe de discussion sur *les modalités de prise en charge des enjeux transfrontaliers et de consolidation de la cohésion sociale – Groupe n°2 (groupe n°2)*, il est essentiel de structurer les échanges autour de questions clés pour recueillir des informations pertinentes et variées. Voici quelques-unes des principales questions qui pourraient être discutées :

Principales questions

1. Quels sont les enjeux transfrontaliers aujourd'hui ?
2. Quelles ont été les principales actions entreprises pour gérer les enjeux transfrontaliers dans votre région ?
3. Comment les initiatives du Bénin peuvent alimenter les réflexions dans les pays ?
4. Quels acquis avez-vous observé en termes de cohésion sociale et de gestion des conflits ?
5. Quels sont les principaux défis auxquels vous faites face dans la gestion des questions transfrontalières ?
6. Quels mécanismes de collaboration transfrontalière ont été mis en place, et dans quelle mesure ont-ils été efficaces ?
7. Quelles sont les opportunités pour renforcer la cohésion sociale dans ces zones ?
8. Quels sont les défis au niveau local, départemental, national et régional ?
9. Comment les interventions futures pourraient-elles mieux prendre en compte les dynamiques locales et transfrontalières ?

CONCERTATION NATIONALE AU BENIN



Animation d'un groupe de discussion sur les options de politiques publiques et d'itinéraires techniques pour une coexistence synergique des différents systèmes d'élevage au Bénin – Groupe n°2

TERMES DE RÉFÉRENCE

I. Contexte

Le Bénin abrite une diversité de systèmes d'élevage, incluant le pastoralisme (souvent saisonnier au moment du passage des troupeaux transhumants en provenance du Nigéria, du Niger et du Burkina-Faso), divers types de systèmes agro-pastoraux, et d'élevages intensifs. Ces systèmes coexistent et cohabitent avec des systèmes agricoles souvent dans des contextes socio-économiques, culturels et environnementaux variés, ce qui peut entraîner des conflits ou au contraire générer des synergies selon les politiques publiques et les pratiques adoptées. Afin de promouvoir une coexistence harmonieuse et bénéfique pour tous les acteurs, il est crucial d'analyser les divers systèmes en place, d'examiner les itinéraires et les pratiques techniques actuels et potentiels susceptibles de favoriser des intégrations vertueuses des systèmes agro-sylvo-pastoraux, de même que les options de politiques qui peuvent le mieux les porter.

II. Objectifs

- Décrire les principaux types de systèmes d'élevage actuellement présents au Bénin, les itinéraires techniques qu'ils appliquent
- Décrire les échanges de matières, de produits et de services entretenus entre ces systèmes d'élevage et les systèmes agricoles et sylvicoles de leurs terroirs, de même qu'avec les communautés
- Discuter des défis et des opportunités liés à la coexistence des systèmes agro-sylvo-pastoraux, en tenant compte des réalités locales et des dynamiques globales.
- Identifier les itinéraires techniques qui pourraient améliorer la complémentarité, l'intégration et la durabilité des systèmes agro-sylvo-pastoraux.
- Examiner les options de politiques publiques susceptibles de promouvoir une coexistence synergique entre les différents systèmes d'élevage et les systèmes agraires au Bénin et formuler des recommandations en conséquence à l'adresse des décideurs et des praticiens.

III. Résultats Attendus

- Les principaux systèmes d'élevage actuels au Bénin sont décrits de même que leurs itinéraires techniques
- les échanges entre les systèmes d'élevage et les autres composantes des systèmes sylvo-agro-pastoraux sont décrits de même les économies locales qui en découlent
- Les défis et opportunités pour une coexistence pacifique des différents systèmes sont identifiés
- Des itinéraires techniques et de pratiques innovantes favorisant la synergie entre les systèmes d'élevage et les systèmes agricoles et sylvicoles sont identifiés.
- Des recommandations concrètes sont formulées pour renforcer les politiques et les pratiques en vue d'une coexistence harmonieuse.

IV. Participants

Le groupe de discussion sera composé des acteurs suivants :

- Représentants des différents systèmes d'élevage (pasteurs, agro-pasteurs, éleveurs intensifs).
- Décideurs publics : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, et autres institutions gouvernementales concernées.

- Experts et chercheurs : Spécialistes en élevage, agronomie, environnement, et sciences sociales.
- Organisations de la société civile : ONG, associations professionnelles, et autres acteurs travaillant dans le secteur de l'élevage.
- Partenaires techniques et financiers : Représentants d'organisations soutenant des projets dans le secteur de l'élevage.

V. Méthodologie

1. Préparation : Analyse des documents pertinents sur les systèmes d'élevage, les politiques publiques, et les itinéraires techniques au Bénin.
2. Identification des acteurs clés et envoi des invitations pour garantir une représentation équilibrée.
3. Animation du groupe de discussion et facilitation des échanges pour recueillir divers points de vue et expériences sur les politiques et les itinéraires techniques.
4. Synthèse des échanges via la compilation des contributions et élaboration d'un rapport de synthèse.
5. Restitution et validation à travers la présentation des résultats lors d'une session de restitution avec les participants et autres parties prenantes.

VI. Durée : 1h30

- Lecture et compréhension des TDR (5mn)
- Réflexions individuelles sur leurs expériences du sujet et prises de notes (10 mn)
- Exposé et mise en commun des apports individuels (15 mn)
- Animation de la discussion de groupe et validation des inputs individuels (30 mn)
- Synthèse et notes finales pour la restitution en plénière : (30 mn)

Feuille de route- Groupe de discussion N°2 : les options de politiques publiques et d'itinéraires techniques pour une coexistence synergique des différents systèmes d'élevage au Bénin

Lors de l'animation du groupe de discussion sur *les options de politiques publiques et d'itinéraires techniques pour une coexistence synergique des différents systèmes d'élevage au Bénin (groupe n°3)*, il est essentiel de structurer les échanges autour de questions clés pour recueillir des informations pertinentes et variées. Voici quelques-unes des principales questions qui pourraient être discutées :

Principales questions à Discuter par objectifs

Objectif 1 : Examiner les options de politiques publiques

1. Quelles politiques publiques existantes favorisent ou entravent actuellement la coexistence entre les différents systèmes d'élevage au Bénin ?
2. Quels sont les mécanismes de coordination interinstitutionnelle qui pourraient être mis en place pour soutenir la complémentarité entre l'élevage extensif et intensif ?
3. Comment les politiques publiques pourraient-elles mieux intégrer les besoins spécifiques liés à la mobilité des éleveurs dans le cadre de la gestion des terres et des ressources naturelles ?

Objectif 2 : Identifier les itinéraires techniques pour améliorer la complémentarité et la durabilité

4. Quels types d'innovations techniques (ex. fourrages, techniques d'abreuvement) pourraient être introduits pour rendre les systèmes d'élevage plus complémentaires et durables ?
5. Quelles pratiques agroécologiques peuvent être mises en œuvre pour assurer une meilleure gestion des pâturages tout en garantissant une durabilité environnementale ?

Objectif 3 : Discuter des défis et opportunités liés à la coexistence des systèmes d'élevage

6. Quels sont les principaux défis économiques, sociaux ou environnementaux qui freinent la coexistence harmonieuse entre les systèmes d'élevage au Bénin ?
7. Quels sont les avantages et opportunités liés à la diversification des systèmes d'élevage (élevage mixte, agro-pastoralisme) pour améliorer la productivité et la durabilité ?
8. Quels rôles les acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales et les communautés villageoises, peuvent-ils jouer dans la gestion des conflits et la promotion d'une coexistence pacifique entre éleveurs et agriculteurs ?

Objectif 4 : *Formuler des recommandations pour les décideurs et praticiens*

9. Quelles recommandations concrètes pouvez-vous proposer pour améliorer les cadres juridiques et réglementaires afin d'assurer une gestion inclusive et durable des systèmes d'élevage au Bénin ?

CONCERTATION NATIONALE AU BENIN



Animation d'un groupe de discussion sur les systèmes agro-pastoraux du Bénin au sein de l'espace KADO : leviers d'action pour la veille et le suivi des politiques publiques et des résultats du processus de « Nouakchott + 10 » – Groupe n°3

TERMES DE RÉFÉRENCE

I. Contexte

L'espace KADO, qui englobe les régions transfrontalières du Bénin, du Togo, du Burkina Faso et du Niger, est caractérisé par des systèmes agro-pastoraux complexes et interdépendants. Ces systèmes jouent un rôle crucial dans la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la stabilité sociale de ces régions. Cependant, les défis liés à la gestion des ressources naturelles, aux conflits d'usage, et aux impacts du changement climatique nécessitent une attention continue. Le processus de « Nouakchott +10 », lancé pour renforcer la résilience des zones pastorales en Afrique de l'Ouest, offre une opportunité de renforcer les politiques publiques et d'assurer un suivi efficace des résultats obtenus. Ce groupe de discussion vise à identifier les leviers d'action pour la veille et le suivi des politiques publiques relatives aux systèmes agro-pastoraux dans l'espace KADO.

II. Objectifs

- Analyser l'état actuel des systèmes agro-pastoraux dans l'espace KADO, avec un accent sur les régions du Bénin.
- Identifier les leviers d'action pour la veille et le suivi des politiques publiques liées à la gestion des systèmes agro-pastoraux.
- Formuler des recommandations à l'endroit du processus « Nouakchott + 10 » pour renforcer les mécanismes de suivi et de veille sur les systèmes agro-pastoraux dans l'espace KADO.

III. Résultats Attendus

- Un état des lieux des systèmes agro-pastoraux actuels dans l'espace KADO est élaboré, avec un accent particulier sur le Bénin
- Les organisations pastorales et agro-pastorales locales et régionales de cet espace sont répertoriées et les relations qu'elles entretiennent les unes avec les autres sont analysées
- Des leviers d'action pour améliorer la veille et le suivi des politiques publiques dans l'espace KADO sont identifiés
- Des recommandations sont formulées à l'endroit du processus « Nouakchott +10 » en vue de renforcer les mécanismes de suivi et de veille sur les systèmes agro-pastoraux dans l'espace KADO.

IV. Participants

Le groupe de discussion réunira :

- Représentants des éleveurs et agro-pasteurs : Leaders communautaires et représentants des associations d'éleveurs.

- Décideurs publics : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, ainsi que les représentants des gouvernements locaux.
- Experts et chercheurs : Spécialistes en agro-pastoralisme, gestion des ressources naturelles, et développement rural.
- Organisations de la société civile : ONG et associations œuvrant dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, et de l'environnement.
- Partenaires techniques et financiers : Institutions ayant un intérêt ou un rôle dans le soutien des systèmes agro-pastoraux et le processus « Nouakchott +10 ».

V. Méthodologie

1. Préparation : Collecte et analyse des documents et rapports techniques relatifs aux systèmes agro-pastoraux, aux politiques publiques en vigueur, et aux objectifs de « Nouakchott +10 ».
2. Identification des acteurs clés et des parties prenantes à inviter.
3. Animation du groupe de discussion et conduite des échanges de manière participative pour recueillir les perspectives, les défis, et les recommandations.
4. Synthèse des échanges via la compilation des contributions dans un rapport de synthèse.
5. Présentation et validation des résultats en plénière avec les participants et autres parties prenantes.

VI. Durée : 1h30

- Lecture et compréhension des TDR (5mn)
- Réflexions individuelles sur leurs expériences du sujet et prises de notes (10 mn)
- Exposé et mise en commun des apports individuels (15 mn)
- Animation de la discussion de groupe et validation des inputs individuels (30 mn)
- Synthèse et notes finales pour la restitution en plénière : (30 mn)